

Hôtel du Parc
69\$ la chambre
 AU COEUR DU NOUVEAU MONTRÉAL
 Réservez maintenant!
 288-6666

Gabriel
 MAZDA (514) 484-7777
 LEXUS (514) 747-8811
 TOYOTA (514) 747-8811
 HONDA (514) 227-7777
 ACURA (514) 688-7777

Aujourd'hui: ensoleillé
 Minimum -11° Maximum -2°
 Demain: ensoleillé, moins frais DÉTAILS CAHIER SPORTS

● MONTRÉAL, MARDI 30 NOVEMBRE 1993

110^e ANNÉE N° 42

54 PAGES, 1 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 **50¢** Taxes en sus

Aujourd'hui



DENIS LESSARD
 du bureau de La Presse
 QUÉBEC

Pour respecter les objectifs de la loi 198, le gouvernement du Québec envisage de sabrer quelque 7 000 postes dans le réseau de l'éducation d'ici 1998. En revanche, afin d'atténuer l'impact de ces décisions auprès des clientèles scolaires, on coupera

moins durement parmi les enseignants, dont l'effectif serait réduit de 6 p. cent au lieu des 12 p. cent prévus dans le reste de la fonction publique; une ponction qui représenterait 4 000 postes sur les 65 172 enseignants québécois.

C'est ce qui ressort d'un document d'une vingtaine de pages émanant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supé-

rieur et dont La Presse a pu prendre connaissance, hier. Intitulé «Plans de réduction d'effectifs dans le réseau scolaire public; primaire-seconde», le document brosse le tableau des compressions d'effectifs que pourrait envisager le réseau d'ici 1998.

Préparé au début de novembre, le document se voulait la toile de fond du rapport qu'aura à faire au Conseil du trésor, avant le 15

décembre en vertu de la loi 198, la ministre Lucienne Robillard. Mais, selon son porte-parole, Mme Robillard ne fournira ses prévisions de coupures de postes que pour la première année du plan de compression d'effectifs, qui porte sur quatre ans. Le plan doit être déposé d'abord au Trésor, puis rendu public dans les 15 jours suivants.

Le document, rédigé sous la

forme d'un discours destiné à la ministre, affirme que l'application mécanique de la loi 198 à l'éducation «aurait sans doute pour effet de contribuer à la réduction de la qualité des services aux élèves»; cette baisse d'effectifs «pourrait en plus créer une majoration significative de la tâche concernant le personnel de ce secteur d'activités».

VOIR POSTES EN A 2

7 000 postes sont en jeu dans le réseau de l'éducation d'ici 1998

A3 CLAUDE BEAUCHAMP

Confirmant qu'il sera candidat à la mairie de Montréal et qu'il créera un nouveau parti, Claude Beauchamp soutient qu'il possède des appuis dans tous les milieux.

A5 MILITAIRES TUES

Deux membres québécois de la mission de paix de l'ONU en Bosnie-Herzégovine perdent la vie et un troisième est blessé lorsque leur blindé culbute dans un fossé.

A10 SANTÉ

Les Canadiennes pourront peut-être utiliser bientôt un mode de contraception répandu en Europe, consistant en quatre injections annuelles de médroxyprogesterone.

C1 LAIT

Si elle est accordée, la hausse de 4,5 cents le litre que réclame la Fédération des producteurs de lait du Québec ne sera pas automatiquement reflétée aux consommateurs.



B4 MICHEL JONASZ

Performance mémorable de Michel Jonasz au Saint-Denis qui joue la carte de l'émotion: le chanteur goûte à son véritable premier triomphe au Québec.

Sommaire

Annonces classées	
immobilier	B9-B9
marchandises	B10
emplois	B10
automobiles	B10 à B12
propositions d'affaires	B12
Arts et spectacles	
informations	B4 à B7
cinéma	B6
radio	B6
television	B4
Bandes dessinées	B11
Bridge	B10
Décès	B13
Économie	C1 à C11
Editorial	B2
Êtes-vous observateur?	B8
Feuilleton	B9
Horoscope	B10
Le monde	C12
Loterie - résultats	A9
Mots croisés	B12
Mot mystère	B12

UNE ÉCLIPSE TRÈS VISIBLE



PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

En dépit d'un ciel montréalais souvent nuageux, notre photographe Bernard Brault a réussi à prendre dans la nuit de dimanche, depuis l'île Notre-Dame, ces quatre expositions successives de la Lune, cachée progressivement par le passage de la Terre entre notre satellite et le Soleil. Les éclipses lunaires se produisent une ou deux fois par an, mais celle de dimanche était considérée comme l'éclipse totale la plus visible en Amérique du Nord depuis 1982; une observation aussi claire ne devrait se reproduire que le 26 septembre 1996. Pour effectuer ce montage, le photographe a utilisé, à l'aide d'un appareil Nikon F4, un objectif Nikon de 500 mm pour la Lune et de 200 mm pour la ville, avec exposition de 1/125 à F4 pour la Lune et de 2 sec. à F5.6 pour la ville, sur film Kodak Ektapress 400 Iso.

La CSN-Construction en grève à Montréal

LUCIE CÔTÉ

Emboitant le pas à leurs camarades du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les 7 000 travailleurs de la CSN-Construction de Montréal sont en grève ce matin. Les travailleurs de la CSN ont voté hier soir à l'unanimité en faveur de la grève générale illimitée, lors d'une assemblée générale spéciale qui se tenait en réaction au dépôt du controversé projet de loi 142 du ministre du Travail Normand Cherry.

Vivement critiqué, ce projet de loi, dont les travailleurs exigeaient hier le retrait immédiat, veut réduire le travail au noir et propose la déréglementation de la construction résidentielle pour les édifices de huit logements ou moins, des négociations séparées pour chaque secteur de l'industrie et le droit pour les entrepreneurs ontariens de travailler au Québec.

«On revient 30 ans en arrière, c'est pas compliqué. N'importe qui avec un

marteau peut se lancer dans la construction. Même ceux qui travaillent au noir sont inquiets. Le gouvernement profite de la pire année de l'industrie en 30 ans pour donner un coup aux travailleurs. C'est la fin de la syndicalisation dans le secteur de la construction. Ils profitent du fait qu'on est sur le ventre pour nous piler sur la face. Je pense que c'est assez», a lancé hier Olivier Lemieux, président de la CSN-Construction, qui représente moins de 15 p. cent des travailleurs.

Aujourd'hui, les travailleurs de la CSN manifestent à 11 h 30 au parc Saint-Alphonse, situé au coin des rues Château-briand et Crémazie. Ensuite, les représentants des quatre centrales syndicales (FTQ, CSD, CSN et Conseil provincial des métiers de la construction) se réunissent à l'église Saint-Damase, dans le quartier Saint-Michel.

Hier, les 3 000 travailleurs de la construction du Saguenay-Lac-Saint-Jean, toutes allégeances syndicales confon-

dues, ont pris les devants en paralysant la quasi-totalité des chantiers. Le mouvement se poursuivra à Sherbrooke demain, à Trois-Rivières et Québec jeudi.

«Les travailleurs de la construction n'ont plus rien à perdre, déclarait hier le directeur général de la FTQ-Construction, Yves Paré. Pas besoin du Lac Saint-Jean pour lancer l'affaire, ils crévent de faim. Ils vont fermer les chantiers sans qu'il y ait de mot d'ordre syndical. Ils sont écoeurés de chanter des petites chansons devant les ministères!»

Informé que des travailleurs de la construction en colère l'attendraient lors de son passage dans la région Bois-Francs-Mauricie, le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, a décidé de mettre fin hier à la campagne qu'il mène en vue de succéder au premier ministre Bourassa en annonçant à prononcer une allocution devant la Chambre de commerce de Trois-Rivières, une nouvelle qui a réjoui les travailleurs de la CSN-Construction. □

Le déficit 93-94: entre 44 et 46 milliards

PHILIPPE DUBUISSON

C'est un très sombre tableau des finances publiques que le ministre fédéral des Finances Paul Martin a brossé hier. Et s'il se donne pour mandat de restaurer l'espoir, il a surtout prévenu les contribuables des temps difficiles qui s'annoncent.

Le déficit budgétaire pour l'exercice qui se termine en mars prochain se situera entre 44 et 46 milliards, a-t-il indiqué. Pourtant, en avril dernier, le précédent gouvernement conservateur avait prévu un déficit de 32,6 milliards.

«La situation est dramatique», a laissé tomber M. Martin dans un premier dis-

VOIR DÉFICIT EN A 2

■ Baisse considérable du dollar sur le marché des changes. Page C 1

Mauvais signe...



CLAUDE PICHER

C'était la première intervention publique de Paul Martin depuis sa nomination aux Finances.

C'était aussi une conférence fort attendue, non seulement parce que le nouveau ministre devait dévoiler le montant du déficit fédéral pour 1993-94, mais aussi et surtout parce que beaucoup de Canadiens s'attendaient à ce qu'il profite de l'occasion pour camper avec assurance l'orientation que les libéraux entendent donner à des finances publiques cancéreuses.

Hélas, il n'a rien campé, et il n'a rien fait avec assurance.

Mon collègue Philippe Dubuisson relate à la une les détails de cette intervention dont le contenu, en bout de ligne, manque singulièrement de vision.

Le ministre annonce que le déficit de l'exercice courant se situera aux alentours de 45 milliards. L'écart avec les prévisions originales de Don Mazankowski est démentiel (quelque 13 milliards), mais la «nouvelle» était déjà connue de tous ceux qui s'intéressent aux affaires publiques.

Il s'en prend ensuite à l'héritage con-

VOIR MAUVAIS EN A 2

La commission Baird propose de créer un organisme de surveillance des techniques de reproduction

MARIE-CLAUDE LORTIE
 du bureau de La Presse
 OTTAWA

Dans le rapport qu'elle rendra public ce matin, la Commission Baird recommandera la création d'un organisme fédéral para-gouvernemental chargé de surveiller l'utilisation des nouvelles techniques de reproduction à travers le pays.

C'est ce qu'a affirmé hier la nouvelle ministre de la Santé, Diane Marleau, durant une entrevue à La Presse.

La ministre a lu le rapport de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction et explique que ce nouvel organisme de surveillance agirait dans le domaine des nouvelles techniques de reproduction un peu comme le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes dans celui des communications.

«Ils ont recommandé une commission un peu comme le CRTC», a déclaré Mme Marleau, avant d'ajouter que la commission a aussi fait des recommanda-

tions sur le type de commissaires qui devraient y être nommés et qui seraient chargés de surveiller des phénomènes aussi variés que la fécondation in vitro, les mères porteuses ou le clonage d'embryons humains.

Les détails concernant le nouvel organisme seront dévoilés ce matin, quand le rapport, qui a coûté près de 28 millions de dollars, sera rendu public, avec plus de deux ans de retard.

Il n'y aura toutefois pas de conférence de presse, et la présidente de la commission, Patricia Baird,

sera la seule à avoir le droit de parler aux journalistes, durant de courtes entrevues accordées aux différents médias.

Personne à la commission n'a pu expliquer pourquoi Mme Baird a décidé de procéder ainsi, alors qu'elle a déjà été accusée à maintes reprises de priver sa commission de toute transparence et de museler les autres commissaires.

Selon la ministre, le parallèle avec le CRTC est le plus proche qu'on puisse faire pour expliquer

VOIR BAIRD EN A 2

ROYAL

L'ENGAGEMENT ROYAL

- Respect de l'horaire de vol
- Service exceptionnel
- Personnel courtois
- Menus gastronomiques
- Vins français sélectionnés
- Fines liqueurs importées

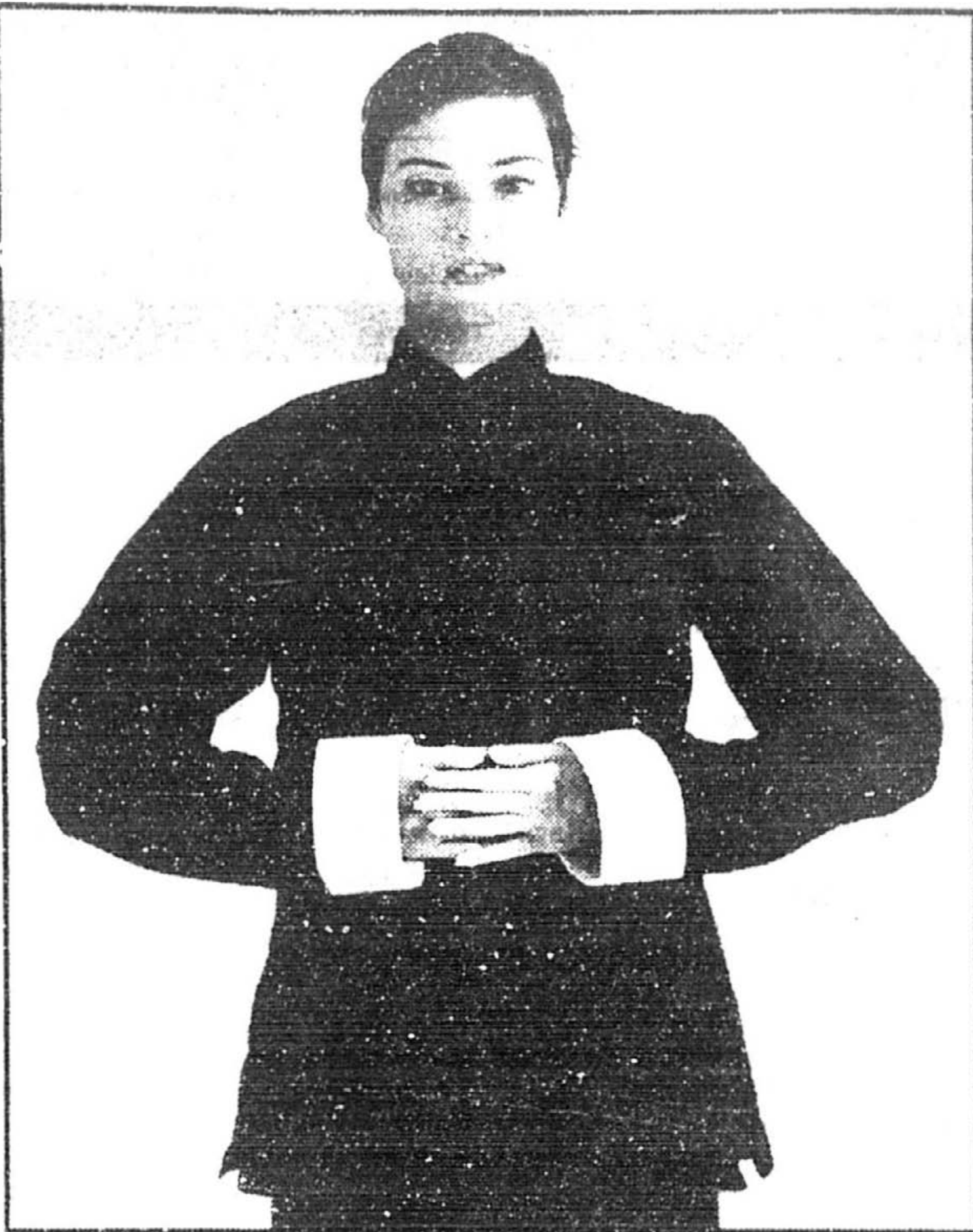
FORT LAUDERDALE
 VOLS ALLER/RETOUR
188\$

PRIX À PARTIR DE

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

Places limitées selon la disponibilité au moment de la réservation. Les vols de ROYAL sont réalisés conformément aux dispositions VARRA contenues dans le règlement sur les transporteurs aériens.

Demain dans La Presse



Vivre

Exprès d'Orient

■ Après l'influence africaine et espagnole, après la vague soviétique puis américaine, les designers s'entichent tout à coup de la culture orientale. Sur les podiums, pour le printemps prochain, le costume chinois est interprété à toutes les sauces. « Je crois que les films indochinois et L'amant ont inspiré les créateurs de mode », dit Chantal Gagnon, directrice d'une boutique de tendance à Montréal. À lire demain dans le cahier VIVRE.

Précision

■ Une erreur s'est glissée dans le texte intitulé « Mettre plus de chances de son côté en faisant une inspection pré-hivernale », en page C 11 de notre édition d'hier. Il aurait fallu lire 39,95\$, plus les taxes, au lieu de 34,95\$ pour le prix d'une vérification en 40 points offerte aux membres du CAA Québec, dans son réseau de garages recommandés.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;
- à Montréal : université Concordia, campus Sir George Williams, parrainée par CASA, mezzanine, Hall Building, 1455, boul. de Maisonneuve Ouest, de 10 h à 17 h ;
- à Montréal : Armstrong, 6911, boul. Décarie, de 9 h à 15 h 30 ;
- à Val D'Or : organisée par les Chevaliers de Colomb conseil no 2793, en collaboration avec Radio CKVD-900, CFVS télévision, les Filles d'Isabelle, cercle Sainte-Marguerite, et les Échos abitiens, église Saint-Sauveur, 3^e Avenue, de 13 h 30 à 20 h.

À 105 ans, les cartes...

Presse Canadienne
STURGEON FALLS, Ont.

■ Pour célébrer son 105^e anniversaire de naissance, samedi dernier, Hormidas Lepage s'est tout simplement livré à son activité favorite : jouer aux cartes.

Plus de 35 amis et membres de sa famille s'étaient rassemblés, samedi, pour marquer ce grand moment, qui fait de M. Lepage l'un des patriarches du Canada, et

l'ont regardé brasser ses cartes pour entamer une partie de son jeu favori, le rummy 500.

« Je me sens bien, comme d'habitude, a-t-il lancé. J'adore lire et jouer aux cartes. »

Ce père de cinq enfants a maintenant 16 petits-enfants et neuf arrière-petits-enfants. Lors de sa longue vie, il a vu passer pas moins de 20 premiers ministres canadiens.

Il attribue son exceptionnelle longévité à la modération.

SUITE DE LA UNE

POSTES

7000 postes sont en jeu dans le réseau de l'éducation d'ici 1998

« Après avoir examiné les mesures de réduction d'effectifs qui peuvent s'inscrire à l'intérieur du cadre d'analyse que nous venons d'énoncer, nous arrivons à la conclusion que nous pouvons abolir dans une proportion de l'ordre de 6 p. cent le nombre de membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien dont le travail a un effet direct sur la qualité des services aux élèves. Quant aux autres professionnels et employés de soutien, la diminution serait de 12 p. cent », poursuit-on. Dans les bureaux des commissions scolaires, les coupures de cadres seraient de 20 p. cent d'ici 1998, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la fonction publique.

Dans l'entourage de Mme Robillard, on soutient n'avoir jamais entendu parler du document ni d'une formule par laquelle les effectifs enseignants seraient coupés de 6 p. cent — contre 12 p. cent pour tous les employés en dehors des réseaux de l'éducation et de la santé.

Le document du ministère précise toutefois que, reportés sur quatre années scolaires, les compressions de 6,22 p. cent chez les

enseignants déboucheraient sur l'abolition de 4057 postes répartis comme suit : 251 en 1994-1995, 1 624 en 1995-1996, 1 273 en 1996-1997 et 907 pour la dernière année de l'exercice, 1997-1998. La même règle des 6 p. cent devait s'appliquer au personnel de soutien, directement en contact avec les élèves, une diminution de 427 postes, qui serait répartie également entre les deux dernières années du plan de quatre ans. Pour l'ensemble du personnel non-enseignant, on parle de 3000 postes répartis sur quatre ans.

Ces sombres prévisions diffèrent de celles du réseau de la santé lancées sur la place publique il y a deux semaines par la Fédération des Affaires sociales et l'opposition péquiste, car la FAS et le PQ, sans l'appui de documents internes, s'étaient contentés de calculer l'impact d'une coupure de 12 p. cent sur le nombre d'employés du réseau.

Si, dans son rapport au Trésor, elle limite ses prévisions de coupures à une seule année, Mme Robillard livrera un tableau bien parcellaire des intentions du gouvernement dans le réseau de l'éducation. On n'y verra pas trace, par exemple, des coupures de 12 p. cent au sein du personnel administratif (996 postes de moins) et dans le secteur des équi-

pements (793 postes de moins), deux séries de compressions prévues elles aussi pour les deux dernières années du plan de quatre ans.

Si on ajoute le personnel de soutien et les employés des commissions scolaires aux diminutions d'effectifs prévues pour les professeurs, c'est en tout 7000 personnes, sur un réseau d'environ 100 000 employés, qu'envisage d'éliminer Québec.

Le document rappelle que Québec doit manifester une certaine prudence dans la façon de poursuivre les objectifs de la loi 198. Il ne faut pas oublier que les prochaines années sont vitales pour notre système d'éducation, rappelle-t-on. On souligne que certaines mesures de compressions d'effectifs pour les enseignants ne pourront être mises en place avec l'actuelle convention collective et ne pourront par conséquent être appliquées avant 1996-97. Les ratios élèves-enseignants étaient de 16,1 au Québec l'an dernier, contre 17,6 en Ontario, signale-t-on. Les profs ontariens enseignent aussi deux heures de plus par semaine que leurs collègues québécois au primaire et près de trois heures de plus au secondaire. On souligne aussi que l'année scolaire est de 185 jours de classe en

Ontario et de 180 au Québec.

Modifier les ratios élèves-enseignants signifierait une économie de 687 postes pour la maternelle, le primaire et le second cycle du secondaire. Pour les directeurs d'écoles — où on ne coupera que de 6 p. cent —, la charge est plus élevée au Québec qu'en Ontario (278 élèves en moyenne au Québec contre 235 dans la province voisine).

Déjà, au niveau des dirigeants du ministère de l'Éducation, plusieurs éléments du plan de compressions circulaient depuis quelques semaines. L'Éducation ne peut dans les faits abolir des postes, puisqu'ils relèvent pour l'essentiel des commissions scolaires, mais au ministère, on évoquait des compressions de l'ordre de 110 millions pour la masse destinée aux professeurs — 65 p. cent des employés — et de 80 millions pour l'ensemble des autres employés relevant du ministère. Pour l'application des mesures sur les enseignants, on préparait déjà des scénarios visant à sabrer cinq journées pédagogiques — une économie de 75 millions sur l'ensemble du plan de compressions. On proposait aussi d'abolir le poste de chef de groupe au secondaire, une économie de 17 millions.

DÉFICIT

Le déficit 95-94: entre 44 et 46 milliards

cours très attendu sur l'état des finances publiques, livré à Montréal devant des étudiants en gestion de l'École des Hautes études commerciales et de l'Université McGill.

Ainsi, malgré la reprise économique, aussi faible soit-elle, la situation des finances publiques ne cesse de s'aggraver. Il y a deux semaines, le gouvernement fédéral indiquait que le déficit pour l'exercice précédent, soit 1992-93, avait atteint le niveau record de 40,5 milliards.

L'augmentation du déficit fédéral est attribuable à plusieurs facteurs, a indiqué le ministre. L'anémie de l'économie a grandement limité les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les remboursements d'impôt et les crédits de TPS ont aussi été plus élevés qu'on l'anticipait.

Le précédent gouvernement a aussi failli de prévoir des versements de 1,2 milliard à certaines provinces dans le cadre du programme de stabilisation des recettes provinciales.

Mais il y a plus. L'économie souterraine et la contrebande ont

atteint des proportions alarmantes, dit M. Martin. La contrebande du tabac prive notamment le Trésor fédéral d'environ 500 millions en taxes. Et c'est sans compter le travail au noir. « De plus en plus de gens trouvent acceptable de ne pas payer d'impôt. Ils ont perdu la foi en leur gouvernement », dit le ministre.

En dépit de la gravité de la situation, M. Martin n'a annoncé aucune mesure pour tenter d'assainir les finances fédérales dans l'immédiat. Il faudra attendre le premier budget du gouvernement Chrétien, au début de 1994, pour connaître les mesures que préconisera la nouvelle administration.

«Un grand coup de barre»

M. Martin a toutefois prévenu le public que le nouveau gouvernement entendait donner « un grand coup de barre » pour redresser la situation. Ainsi, l'objectif libéral de réduire le déficit à 3 p. cent du produit intérieur brut en trois ans, soit à environ 25 milliards, est maintenu, a-t-il dit.

« Nous sommes déterminés à réduire le déficit, il n'y a pas de malentendu possible. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la tâche ne sera pas facile. Mais je puis vous assurer que notre objectif est incontournable », a déclaré M. Martin.

Le ministre a cependant laissé les observateurs sur leur appétit en ne donnant aucune indication claire sur la façon dont le gouvernement entend s'y prendre pour retrancher 20 milliards au déficit sur une période de trois ans. Il s'est contenté de donner des réponses vagues aux nombreuses questions des étudiants.

M. Martin n'a pas fermé la porte à des coupes sombres dans les dépenses fédérales ou à des hausses de taxes et d'impôt, mais n'a pas précisé davantage. Il n'a donné aucun indice sur la façon d'éliminer l'économie souterraine ou la réforme des programmes sociaux que son gouvernement entend mettre de l'avant.

Le ministre a surtout insisté dans son discours sur la nécessité de dégager un large consensus au sein de la population sur les mesures draconiennes qui doivent être envisagées. Ainsi, d'ici la présentation du budget, le ministre entend ouvrir le processus budgétaire et multiplier les consultations avec les provinces, les experts et le grand public.

Une première rencontre entre le nouveau ministre fédéral des Finances et ses homologues des provinces aura lieu aujourd'hui et demain à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Un groupe de 38 économistes, parmi les plus réputés au pays, se-

ront aussi conviés à une table ronde le 13 décembre. Quatre organismes ont aussi reçu le mandat d'organiser des débats publics. Le ministre promet aussi d'engager davantage le Parlement et ses comités dans l'élaboration du prochain budget.

Le ministre des Finances s'est toutefois défendu de suivre la voie du précédent gouvernement, qui s'est souvent fait reprocher de consulter à outrance sans passer aux actes. L'initiative de la prospérité, lancée par l'ex-ministre Michael Wilson il y a deux ans, a coûté 21 millions. Un rapport a été publié peu avant les élections mais a vite été oublié.

« Nos consultations seront meilleures que celles du précédent gouvernement. Il est important de dégager un consensus au sein de la population si l'on veut réussir notre opération d'assainissement des finances publiques », a simplement dit M. Martin.

Malgré son intention de consulter la population, le ministre a laissé entendre que très peu d'options s'offraient à lui pour assainir les finances publiques et qu'il ne s'attendait pas à ce qu'on lui présente des recettes miracles. « Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce », a-t-il dit pour souligner le peu de marge de manœuvre du nouveau gouvernement sur le plan financier.

MAUVAIS

Mauvais signe...

servateur. Rien de plus normal. M. Martin est politicien, et il est de bonne guerre de jeter la pierre aux autres en pareille circonstance (sauf que les libéraux ne sont pas particulièrement bien placés pour faire la leçon, compte tenu de l'héritage qu'ils ont eux-mêmes laissé en 1984). Le ministre est mieux inspiré lorsqu'il décrit les raisons du pourrissement des finances publiques, insistant notamment sur le travail au noir et la contrebande, avec une franchise que nul ministre des Finances, fédéral ou provincial, n'avait eu l'audace d'afficher avant lui.

C'est très bien, mais il ne fait que décrire une réalité que tout le monde connaît déjà!

Il annonce la mise sur pied d'une vaste consultation. Bon, attendons voir...

Enfin, il invite les Canadiens, en ces temps de profonde déprime économique, à faire preuve d'optimisme, condition essentielle pour sortir le pays du merdier. Sur ce point, le ministre n'a pas

ménagé les belles paroles: on doit « restaurer l'espoir »! Il est temps de « prendre notre avenir en main »! Il nous faut « une volonté commune d'entreprendre et de réussir »! Ce pays doit être « rassemblé de nouveau »! Ce qui nous manque, c'est « une orientation recueillant une large adhésion »!

Grandement déçus seront ceux qui comptaient sur les libéraux pour redresser les finances publiques en coupant dans les dépenses gouvernementales. Visiblement, le nouveau gouvernement compte davantage sur l'optimisme et la croissance économique. Recette dangereuse, dont on connaît les pénibles résultats après neuf budgets conservateurs. Tout en ce début de mandat, alors que l'occasion se prête mieux que jamais à serrer la vis. Il va de soi que les libéraux, s'ils ne savent pas maintenant les dépenses, seront encore moins tentés de le faire dans un an, ou deux ou trois ans, alors que s'aggraverait encore la crise du déficit et de la dette.

Et s'ils n'osent pas couper, alors, il va falloir taxer, et M. Martin, apôtre de la confiance et de l'espoir, coiffe lui-même ses appels à l'optimisme d'un inquiétant bémol: nous nous dirigeons,

préviend-il, vers des temps biens difficiles...

Pour le reste, le désert, ou à peu près. Rien qui n'indique une profonde détermination de s'attaquer de front à la gangrène du déficit, rien qui n'indique la moindre volonté de laisser respirer les contribuables étouffés. Mauvais, très mauvais signe que ce premier exposé du nouveau ministre des Finances du Canada.

Pour cette intervention, M. Martin a ciblé un auditoire particulièrement averti: les étudiants des Hautes études commerciales et de la faculté de gestion de McGill. Ce n'était pas un choix très habile. Quand est venu le moment d'échanger des idées, la pertinence et la clarté des questions des étudiants tranchait avec la vaporeuse flaccidité des réponses du ministre.

Les questions portaient sur tous les dossiers chauds: TPS, libre-échange, renouvellement (ou non) du mandat de John Crow à la Banque du Canada, contrebande du tabac, économie souterraine. Mais, surtout, déficit, dette extérieure, compressions et perspectives d'emploi. Questions arti-

culées, concises, dont la seule formulation montre qu'elles proviennent d'interlocuteurs bien documentés (évidemment, aux HEC, c'est le contraire qui aurait été surprenant).

Les réponses, partiales, évasives, n'ont pas été à la hauteur. Quand on lui a demandé ce qui le différencierait de Michael Wilson, le nouveau ministre a répondu que les conservateurs voulaient couper, mais que les libéraux voulaient restructurer, ce qui ne les empêcherait pas de couper eux aussi. Prenez ce qui fait votre affaire là-dedans! Quand on lui a demandé s'il pensait que le seuil de tolérance des contribuables était crevé, il a répondu qu'il fallait renforcer les contrôles fiscaux. Quand on lui a parlé du programme d'infrastructures des libéraux, donc de ponts et de routes, il s'est lancé dans l'apologie des techniques de pointe. Quand on lui a parlé de développement régional, il a ressorti le disque des « régions qui doivent elles-mêmes se prendre en main ». Je vous épargne le reste.

Le ministre voulait, dit-on, livrer un message d'espoir. Quant à moi, hier, j'ai vu moins d'espoir sur le podium que dans la salle. □

BAIRD

La commission Baird propose de créer un organisme de surveillance des techniques de reproduction

le genre d'organisme dont la commission Baird recommandera la formation. Mais le parallèle demeure boiteux, continue-t-elle, puisque les juridictions dans le domaine des communications ne sont pas partagées de la même façon que dans le domaine de la santé, où les provinces détiennent la plus grande part des responsabilités.

Mme Marleau affirme donc qu'elle ne pourra donner suite à cette recommandation avant d'en avoir discuté avec ses collègues provinciaux. « Entre autres, on recommande la formation d'une commission et ça, il faut absolument en parler avec les collègues au niveau provincial, ce n'est pas quelque chose qu'on peut faire à nous seuls. »

La rumeur voulant que la commission Baird recommande la formation d'un organisme paragonnemental de surveillance

composé notamment de représentants des milieux scientifiques, médicaux, pharmaceutiques, etc., courait déjà depuis quelque temps et était venue à l'oreille des commissaires qui ont été congédiés il y a deux ans quand ils ont remis en question la gestion centralisée de la présidence.

En avril dernier, Louise Vandelac et Maureen McTeer, deux de ces ex-commissaires, évoquaient en effet déjà cette possibilité. À l'époque, elles avaient laissé entendre qu'à leur avis, c'était peut-être pour préparer le terrain à cet organisme de surveillance que Mme Baird avait décidé de rendre publics prématurément les résultats d'une étude où on expliquait que les cliniques de fertilité canadiennes fonctionnaient de façon débridée et avaient justement besoin d'être surveillées.

Mais selon les deux ex-commissaires, l'expérience européenne, surtout la britannique, a démontré que ces organismes de surveillance ne sont pas vraiment efficaces. « C'est d'une loi que les Canadiens ont besoin », avait alors déclaré Mme McTeer.

« Effectivement, les expériences ont été peu concluantes », ajoutait hier un autre ex-commissaire congédié, l'avocat Martin Hébert. Celui-ci refuse toutefois de critiquer d'emblée la formation d'un organisme de surveillance, précisant qu'on doit d'abord voir de quels pouvoirs il serait doté.

Hier, Mme Marleau a déclaré qu'il était possible que le nouveau gouvernement libéral se penche sur l'éventualité de préparer une loi ou même plusieurs. Mais pour l'instant, la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport se fera par le biais des règlements qui sont en préparation au ministère de la Santé depuis déjà un bon moment.

Mme Marleau n'a pas donné de détails sur la nature de ces règlements, qui toucheront uniquement les domaines de juridiction fédérale. Mais comme Ottawa est responsable de réglementer tous les produits biologiques — le sang par exemple — on peut s'attendre à ce que ce soient des règlements visant l'utilisation des produits biologiques utilisés dans le cadre de ces techniques de re-

production, embryons, spermatozoïdes, ovules, etc...

La ministre croit que toutes ces nouvelles techniques doivent être rigoureusement encadrées. « C'est tellement nouveau et ça change tellement vite qu'il faut absolument avoir des limites, dit-elle. Faut faire face à ces choses-là, faut s'en occuper. Il suffit de voir ce qui arrive aux États-Unis où on ne s'occupe pas, ça devient une affaire de commerce. Je ne suis pas convaincue que les gens du Canada veulent voir le même genre de problèmes. »

Mais la ministre croit aussi qu'il faut maintenant faire abstraction des controverses qui ont marqué la gestation du coûteux document, controverses laissant entendre que la commission penchait plus pour le développement de ces techniques que pour leur remise en question éthique.

« Je ne suis pas pour me prononcer sur la commission, sur ce qui s'est passé auparavant. Je vais regarder les recommandations, a déclaré Mme Marleau. S'il y a des choses qui ont été manquées, on peut toujours y voir plus tard. » □

30 novembre 1993
23 207 090 \$
Merci de donner!
Objectif 24,5 millions
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261

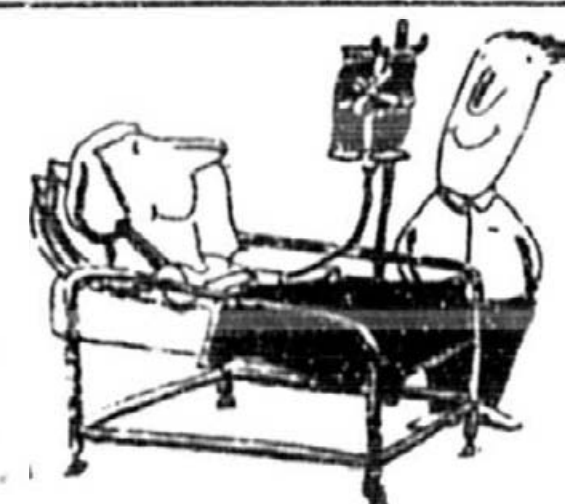
La quotidienne à trois chiffres **380**
Tirage d'hier à quatre chiffres **5835**

ABONNEMENT 285-6911	ANNONCES CLASSÉES
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30	lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30 285-7111
REDACTION 285-7070	Décès, remerciements 285-6816
PROMOTION 285-7100	GRANDES ANNONCES
COMPTABILITÉ	Détailants 285-7202
Grandes annonces 285-6892	National, Télé+ 285-7306
Annonces classées 285-6900	Vacances, Voyages 285-7265
	Carières et professions, nominations 285-7320

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. © Courrier de la deuxième classe —

Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.
RENSEIGNEMENTS 285-7272

48-2 MARDI 30 NOVEMBRE 1993



**MOI
JE LUI OFFRE
UN AUTRE
NOËL !**

*** COLLECTE DE SANG ***

APCHQ
Montréal Métropolitain
5800, boul. Louis-H. Lafontaine Anjou

Le vendredi 3 décembre 1993 • 9 h 30 - 16 h



Beauchamp confirme son désir d'être maire

Le candidat annonce la création prochaine d'un nouveau parti, pour lequel travaillent une centaine de personnes

GILLES GAUTHIER

■ Confirmant, hier, qu'il convoitait la mairie de Montréal et qu'il créera un nouveau parti, Claude Beauchamp a affirmé qu'il ne sera pas le candidat du seul milieu des affaires.

«Nous avons des appuis dans tous les milieux», a-t-il soutenu devant la presse après avoir lancé sa campagne devant plus de 250 personnes, essentiellement des amis et connaissances, à l'heure du lunch, au Monument national sur la rue Saint-Laurent.

La nouvelle formation n'a pas encore de nom et le programme sera élaboré après des «consultations publiques», le candidat se contentant pour le moment d'énumérer des priorités: relance économique, rigueur administrative et qualité de vie. «Je n'imposerais pas à mon équipe un programme tout fait».

Il a affirmé que «plusieurs centaines de personnes travaillent déjà pour le nouveau parti», qui sera selon lui «un lieu rassembleur, de convergence».

Agé de 54 ans, à l'aise financièrement, M. Beauchamp a fait carrière dans le journalisme avant de devenir propriétaire de l'hebdomadaire Les Affaires et de diriger le groupe Publications Transcontinental.

Il a affirmé qu'il aurait facilement pu être candidat lors du récent scrutin fédéral ou lors de la prochaine élection provinciale. «Mais j'ai dit que si je faisais de la politique, ce serait à Montréal». Selon lui, «le thème central de la prochaine élection municipale sera le leadership à Montréal et de Montréal».

M. Beauchamp a été pressenti pour se porter candidat à la direction du Parti civique mais après avoir rencontré les représentants de cette formation, il en est venu à la conclusion que «ce parti n'était pas réformable».

La création d'une nouvelle formation est nécessaire «devant l'ampleur du changement qui s'impose».

Interrogé sur une éventuelle candidature de Pierre Bourque, il a répondu qu'il ne connaît pas personnellement le directeur du Jardin botanique et qu'il appartient à ce dernier «d'annoncer ce qu'il veut faire en politique».

M. Beauchamp reçoit l'appui du conseiller municipal indépendant Nick Auf der Maur (Peter-McGill), qui a appartenu à quatre formations jusqu'à maintenant au niveau local et qui affirme qu'il faut construire le nouveau parti avec du sang neuf.



Claude Beauchamp

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Egalement dans l'auditoire hier, l'ancien chef du Parti civique, Claude Dupras, défait par Jean Doré lors de l'élection qui a permis au RCM de prendre le pouvoir en 1986.

M. Beauchamp occupait la présidence du Regroupement Économie et Constitution lors de la campagne référendaire sur l'accord constitutionnel de Charlottetown mais il ne croit pas que cet épisode

lui nuira pendant sa campagne à la mairie de Montréal.

«J'ai participé pendant la campagne référendaire à des débats calmes et serins avec des péquistes et d'autres. Je suis capable de travailler avec des gens qui ont des opinions politiques différentes des miennes».

Il ne croit pas non plus que ses convictions fédéralistes soient sources de mé-

sentente advenant l'élection d'un gouvernement péquiste: «Que le Québec demeure membre de la fédération canadienne ou devienne indépendant, Montréal et son million d'habitants seront toujours là».

M. Beauchamp a rappelé lors de sa conférence de presse que Montréal n'avait pas élu de maire provenant du milieu des affaires depuis fort longtemps.

Une jeune qui a fait un canular aux dépens de son école écope: neuf jours de suspension et transfert

MICHÈLE OUMET

■ Marie, une jeune de 12 ans, a fait une blague de mauvais goût qui lui a coûté cher. Le 9 novembre, elle a téléphoné à l'émission 275-ALLO de Radio-Canada et elle a raconté des horreurs sur son école, Les Timoniers.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. La direction des Timoniers, située à Sainte-Catherine, dans la banlieue sud de Montréal, lui a collé neuf jours de suspension et demain, elle va être transférée dans une autre école.

275-ALLO est une émission de radio pour enfants diffusée tous les soirs de la semaine à 19 h 00. Lorsque les jeunes appellent, ils tombent sur un répondeur. Ils posent leur question et laissent leurs coordonnées. L'émission sélectionne les meilleurs sujets et rappelle les enfants pour leur fixer un rendez-vous téléphonique. Le reste se passe en direct.

Marie (nom fictif) a demandé: «Pourquoi on ne peut pas amener de canif à l'école?» L'émission a jugé que la question était pertinente. «Ça nous intriguait», a expliqué l'animateur Michel Mongeau.

Marie a alors raconté une histoire extravagante. «À mon école, a-t-elle dit, il y en a qui vendent de la drogue et une de mes amies, à cause qu'elle voulait pas en prendre, a été prise dans la cour et ils l'ont forcée à en prendre. À chaque fois qu'elle sortait de l'école, elle était obligée d'en prendre sinon ils lui donnaient des coups de pied et des coups de poing. Elle est devenue dopée ben raide. Pis elle a été obligée d'aller dans un centre de désintoxication».

— Qu'est-ce qu'elle aurait pu faire avec un canif, a demandé l'animateur?

— Elle aurait pu se défendre, a répondu Marie.

— Est-ce qu'il y en a qui possède des canifs à ton école?

— Oui, a dit Marie.
— Ils font quoi avec?
— Ils s'en servent comme sécurité pour ne pas se faire taxer, a expliqué Marie. (...) Je me suis déjà fait acher. On s'est ramassé une gang qui se faisait taxer et on les a bûchés».

Marie a ajouté que les grands de première secondaire avaient le droit d'utiliser leur canif en cas d'urgence et que c'était même écrit dans les règlements de l'école.

Les Timoniers est une école de 392 élèves de sixième année et de première secondaire. Marie est en sixième.

Toute cette histoire n'est qu'un tissu de mensonges, ont dit le directeur des Timoniers, Thomas Arsenault, et le directeur général de la Commission scolaire du Goéland, Normand Lapointe. D'ailleurs, Marie a avoué qu'elle avait tout inventé.

«Le geste qu'elle a posé est grave parce qu'il nuit à la réputation de l'école», a précisé M. Arsenault.

«C'est un incident malheureux, a dit de son côté M. Lapointe. Ça fait très mal à l'école. La petite fille avait déjà sorti une histoire semblable à son ancienne école. Elle a des problèmes psychologiques sérieux. C'est un cas pénible».

L'émission s'est fait piéger, a-t-il ajouté.

«En cinq ans, c'est la première fois, qu'une telle histoire nous arrive, a reconnu l'animateur Michel Mongeau. Ça a déclenché beaucoup de problèmes pour la petite fille».

Michel Mongeau a parlé à la mère. «Elle était dans tous ses états, a-t-il dit, et la petite fille est complètement catastrophée, contrite».

En attendant, Marie paie cher pour son canular. Confinée dans un bureau juste à côté de celui du directeur, elle fait des devoirs depuis huit jours, seule, en attendant son transfert dans une autre école.

L'EXPRESS DU MATIN

ÉTAGÈRES VIDES

■ La banque de nourriture d'urgence de Jeunesse au Soleil fait face à un problème important. Ses étagères sont vides et à moins que les Montréalais ne viennent à sa rescousse rapidement, il lui sera impossible de procéder à la distribution des quelque 9000 paniers de Noël, qu'elle entend partager avec autant de familles à cette période toute spéciale de l'année. À partir du 17 décembre, Jeunesse au Soleil espère distribuer donc des paniers de Noël à près de 9000 familles — un panier à la minute — mais ceci sera impossible si les mieux nantis ne commencent à apporter des denrées. On adresse un urgent appel à l'aide afin d'obtenir des dons monétaires ou de denrées non périssables, qui peuvent être déposés aux locaux de la rue St-Urbain tous les jours de 7h à 23h.

BÉNÉVOLES INDIGNÉS

■ À l'occasion de l'assemblée générale de la division du Québec de la Société canadienne du cancer, qui a eu lieu samedi dernier à Québec, les 250 délégués présents, tous bénévoles à la Société, ont voulu faire connaître leur indignation concernant la politique du ministère de la Santé de restreindre la gratuité de certains médicaments destinés aux personnes atteintes de cancer. D'un commun accord, ils estiment que cette politique marque un net recul et porte atteinte aux droits des personnes atteintes de cancer.

SAISIE DE TABAC ET D'ALCOOL

■ Des enquêteurs du ministère du Revenu, assistés de membres de la police de la CUM, ont saisi au cours de la soirée du 25 novembre du tabac et de l'alcool de contrebande au dépanneur Le Mistral situé au 5800, rue de La Roche, à Montréal. Les inspecteurs ont saisi 345 cartouches de cigarettes de contrebande, 96 boîtes de tabac de 200 grammes tandis que la police de la CUM a confisqué cinquante bouteilles de 1,75 litre d'alcool de contrebande.

VILLE INDUSTRIELLE DE L'ANNÉE

■ L'Association des manufacturiers du Québec et la Banque Nationale du Canada ont procédé hier au lancement de la quatrième édition du concours Ville industrielle de l'année. Pour être admissibles, les administrations municipales doivent remplir un questionnaire, qui constitue un exercice très exigeant de réflexion et de synthèse sur le plan de développement industriel de leur municipalité, les ressources qui y sont affectées, les stratégies mises en place pour le réaliser, les efforts de concentration et de promotion, leurs atouts particuliers, la qualité des infrastructures d'accueil aux entreprises, leurs initiatives en matière de développement durable.

RETOUR À LA NORMALE

■ La Ville de Montréal et la STCUM annoncent respectivement la fin des travaux de réaménagement sur le boulevard Gouin, entre Norwood et le boulevard Saint-Laurent, et la reprise du service normal sur la ligne d'autobus 69, à compter de demain.

TOURS JET
MONT-ROYAL vacances

JOYEUX NOËL

VARADERO		Départs des 16-18-19 Déc.		Départs des 23-24-25 Déc.	
		1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.
Playa Giron	TOUT COMPRIS	699	1049	869	1299
Club Bellamar	salle de bain privée	899	1299	999	1499
Sol Palmeras std	2 REPAS PAR JOUR	1149	2149	1399	2099
Punta Blanca	2 REPAS PAR JOUR	699	949	899	1399
CAYO LARGO		Départ du 19 Déc.			
		1 sem.	2 sem.		
Villa Capricho	DÉJEUNER	899	1299		
Pelicano	2 REPAS PAR JOUR	1049	1599		
SANTA LUCIA		Départ du 23 Déc.			
		1 sem.	2 sem.		
Villa Caracol	TOUT COMPRIS	899	1499		
Mayanabo	3 REPAS PAR JOUR	899	1299		
Cuatro Vientos	3 REPAS PAR JOUR	1099	1599		
PUNTA CANA		2-REPAS PAR JOUR + ANIMATION		Départs du 19 DEC.	
		1 sem.	2 sem.		
BAVARO BEACH		1449	2499		
SANTO DOMINGO		Départs du 17 DEC.			
		1 sem.	2 sem.		
VOL SEULEMENT		449	549		

COSTA RICA		Départ du 19 Déc.	
		1 sem.	2 sem.
Irazu		849	1149
Jaco Beach		899	1199
Vol seulement		599	669
CARTHAGENE		Départ du 20 Déc.	
		1 sem.	2 sem.
CLUB CARTAGENA:	TOUT COMPRIS		
Section El Dorado		929	1439
Section Los Andes		979	1539

PUERTO LA CRUZ		Départ du 17 Déc.		Départ du 24 Déc.	
		1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.
Golden Rainbow		849	1229	949	1359
Voi seulement		499	599	499	699
MARGARITA		Départ du 17 Déc.		Départ du 24 Déc.	
		1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.
Port L' mar Suites	TOUT COMPRIS	799	1199	999	1499
Vol seulement		499	599	499	699
FORT LAUDERDALE		ENTRE LE 6 ET LE 25 DÉC.		238 \$ TAXES INCLUSES	
À PARTIR DE...					

ACAPULCO		Départ du 18 DEC.		Départ du 25 DEC.	
		1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.
Club Del Sol		899	1369	1099	1369
Bali-Ha std		799	1199	949	1199
Copacabana		999	1549	1099	1369
CANCUN		Départ du 17 DEC.		Départ du 24 DEC.	
		1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.
Club Cancun Plaza	TOUT COMPRIS	1099	2279	1699	2699
Club Oasis Akumal		1129	1999	1599	2499
Carisa Y Palma stu		949	1469	1099	1499
PUERTO VALLARTA		Départ du 18 DEC.		Départ du 25 DEC.	
		1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.
Ramada Vallarta	TOUT COMPRIS	1199	1799	1299	1839
Club Meza Del Mar		999	1399	1099	1499
Oro Verde		799	1099	899	1189
IXTAPA		Départ du 17 DEC.		Départ du 24 DEC.	
		1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.
Plaza Ixtapa	TOUT COMPRIS	949	1699	1369	1879
Fontan Beach		999	1799	1369	1879

Prix minimum par pers. en occ. dbl., au départ de Montréal, pour certains départs aux dates mentionnées. Toutes taxes incluses. Sujet à changement sans préavis. Espace limité selon la disponibilité au moment de la réservation. Prix en vigueur à partir du 30 novembre 1993. Tours Mont-Royal Jet Vacances ne sont pas responsables des erreurs ou omissions du contenu de cette publicité.

MONTRÉAL:
Les Galeries d'Anjou
La Place Vertu
Carrefour Angrignon
Centre Commercial Fairview

353-5184
335-1171
364-9720
697-8161

BROSSARD:
Mall Champlain
ST-BRUNO:
Les Promenades St-Bruno
ST-JEAN:
Carrefour Richelieu

465-4984
441-6712
348-0905

ST-JÉRÔME:
Carrefour du Nord
CHICOUTIMI:
Place du Saguenay
TROIS-RIVIÈRES:
Centre Les Rivières

432-5232
(418) 549-2128
(819) 379-6163

QUÉBEC:
Place Fleur de Lys
Place Laurier
SHERBROOKE:
Sherbrooke
HULL:
Les Galeries de Hull

(418) 529-8451
(418) 658-3211
(819) 821-4204
(819) 776-4187

Agence de voyages
SEARS

LAVAL:
Carrefour Laval

682-2828

Saint-Germain souhaite que la direction de la police de la CUM ait plus de pouvoirs

MARTIN PELCHAT

La direction du Service de police de la CUM doit obtenir plus de pouvoir, estime le chef sortant Alain Saint-Germain, qui y va d'un plaidoyer en faveur de l'intégration à l'équipe des cadres de quelque 280 gradés présentement membres de la Fraternité des policiers.

Il est temps, croit M. Saint-Germain, que la CUM amène cet important débat devant le ministère du Travail, afin qu'il soit enfin tranché. Le directeur affirme que d'avoir eu à manoeuvrer dans un contexte où seulement une soixantaine de policiers — les officiers de direction — n'appartiennent pas à la puissante fraternité a été « la chose la plus difficile » qu'il a rencontrée pendant son mandat.

Selon M. Saint-Germain, le syndicat représente même « des gens qui, en fonction du Code du travail, sont des patrons: les chargés de relève, les chargés d'enquêtes ».

« Avec l'équipe que j'avais en place, nous avons fait le maximum, expliquait-il hier en entrevue avec *La Presse*. Mais si on veut aller plus loin, si on veut que les changements se concrétisent plus rapidement chez nous, il va

falloir qu'on donne plus de pouvoir à la direction. Parce que là, j'ai le pouvoir que la fraternité veut bien me laisser prendre. »

S'il est tellement important pour le directeur de procéder à cette réforme, c'est aussi parce qu'il voit dans la situation actuelle la principale raison pour laquelle le « message » ne rejoint pas toujours les policiers de la « base ».

Même si on discute de cette question depuis plusieurs années au SPCUM, la direction a déposé pour la première fois cette année, dans le cadre des discussions pour le renouvellement de la convention collective des 4500 policiers, une demande concrète en ce sens. La fraternité y est cependant opposée.

La demande patronale visait à intégrer à l'équipe des 61 cadres actuels les chargés de relève et chargés d'enquêtes — des lieutenants et lieutenants-détectives — ainsi que les capitaines, explique M. Saint-Germain.

« Ce n'est quand même pas un nombre énorme, dit-il. C'est à peu près 280 autres employés, ce qui est tout à fait logique dans une entreprise. »

Le changement n'aurait eu aucun impact sur le budget. En réorganisant sa section des mandats,

le directeur a récupéré cette année les salaires de 29 policiers. Cette somme aurait permis de compenser pour l'augmentation que les syndicats transformés en cadres auraient obtenue.

Ce sera cependant au prochain directeur de décider s'il va plus loin. M. Saint-Germain, qui a pris la direction du service en 1989, passera les pouvoirs le 7 janvier prochain. La CUM doit approuver en décembre la candidature retenue par un comité de sélection: celle de Jacques Duchesneau, l'actuel directeur des enquêtes spécialisées du SPCUM.

M. Saint-Germain se montre par ailleurs pessimiste quant aux négociations actuelles avec la fraternité, qui a demandé la semaine dernière à ses membres d'entreprendre deux moyens de pression: le travail en jeans et le respect « intégral » de la convention collective.

La loi 102 ayant imposé aux policiers un gel des salaires en 1993 et 1994, la fraternité espère obtenir pour 1995 un réajustement salarial. Elle invoque à l'appui de ses revendications les conditions plus généreuses obtenues par les policiers de Laval ou de Saint-Hubert.

Les deux positions semblent conciliables à M. Saint-Germain. « Comme directeur de police, honnêtement, je ne vois pas, au moment où je vous parle, le moyen, comme je l'ai fait dans les deux dernières conventions, de concilier ces deux choses là. »

L'application intégrale de la convention par les policiers crée déjà des « problèmes immenses » de gestion, dit le directeur. « On va avoir énormément de difficulté, si ça dure le moins longtemps, à rentrer dans le budget prévu. »



Alain Saint-Germain

PHOTO JEAN COUILL, La Presse

Elkas dévoile le tracé du tronçon de l'autoroute 30 qui doit relier Châteauguay et Vaudreuil

GEORGES LAMON
CHATEAUGUAY

Après bien des années d'attente, et de tergiversations, la région de Valleyfield-Châteauguay voit poindre une lueur d'espoir à l'horizon.

En effet, les travaux du tronçon de l'autoroute 30, d'une longueur de 34 km, et qui permettra de contourner Montréal, pour toute la circulation de transit entre l'Est du Canada, la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario, commencent au début de 1995 pour se terminer en 1998.

Il en coûtera entre 350 et 400 millions \$ (en dollars d'aujourd'hui) pour la construction de cette route qui nécessitera également la construction de quatre ponts ou tunnels qui enjamberont le fleuve Saint-Laurent, les rivières Saint-Louis et Châteauguay, entre Beauharnois et Châteauguay. À lui seul, le pont jeté sur le canal Beauharnois, nécessitera une injection de 150 millions \$ qui devraient être entièrement pris en charge par le gouvernement fédéral. Un coût élevé à cause de la hauteur de la structure surélevée du pont par « encoffrement » — avec des pieux —, identique à celle du pont de Trois-Rivières. Un autre pont sur le Saint-Laurent entraînera un investissement de 50 millions \$.

Le ministre des Transports du Québec, Sam

Elkas, en rendant public, hier à l'hôtel de ville de Valleyfield, en présence de plusieurs maires et préfets des cinq MRC, le tracé définitif retenu de l'autoroute 30 entre Châteauguay et la jonction de l'autoroute 20 et 540 à Vaudreuil, a rappelé que cette voie de communication permettra à la région de Valleyfield, isolée depuis longtemps, « un espoir de pouvoir sortir le développement de la grande région de Montréal. Et, à son avis, la région de Valleyfield en a grandement besoin, avec la concurrence mondiale, le transport est très important ».

Ce tracé définitif, l'un des trois, qui, à l'origine, avaient été présentés pour ce projet, fait suite à de nombreuses consultations du milieu. Il était aussi le cheval de bataille du Comité d'actions pour l'autoroute 30. Il a le grand avantage de rallier l'ensemble des intérêts, mais également, selon Luc Crépeault, directeur territorial de Châteauguay au ministère des Transports (région Ouest de la Rive-Sud), de présenter « le moins d'inconvénients aux citoyens ». Ce choix respecterait le plus possible les vocations urbaines, agricole industrielle et récréative de la région.

Le ministre déposera le 15 décembre les études d'impact au ministère de l'Environnement du Québec. Comme ce tracé fait l'unanimité sur le territoire, on espère ainsi éviter les audiences publiques, de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Cette procédure abrégée permettrait donc, se-

lon M. Crépeault, de devancer d'une année l'échéancier du projet.

Pour sa part, le maire Gaétan Rousse, rappelant que ce projet est dans l'air depuis 30 ans, s'est dit très heureux de l'unanimité qui se dessinait, puisque personne n'était désormais opposé à ce choix définitif. « Pour notre région, ce projet est primordial, c'est un « must », a-t-il dit. Ça fait longtemps qu'on le demande. Il accentuera le développement économique dont nous avons tellement besoin. » Actuellement le secteur de Valleyfield n'est pas très bien relié à la Rive-Nord.

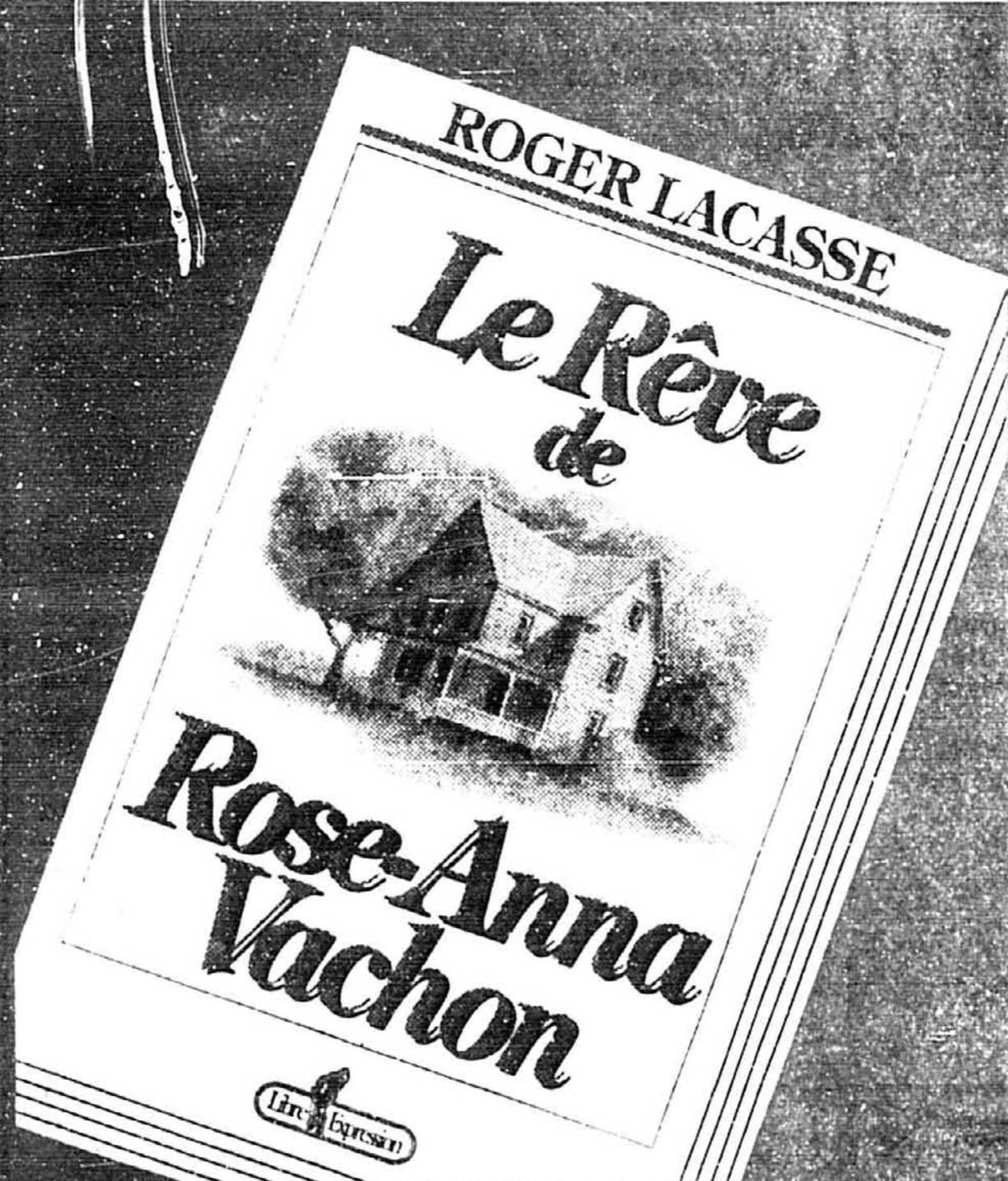
Par ailleurs, le ministre Sam Elkas a expliqué, hier à *La Presse* qu'il présentera au plus tôt cette semaine et au plus tard, la semaine prochaine au comité ministériel sur les finances puis au conseil des ministres (le dernier conseil des ministres est prévu le 15 décembre) l'acceptation de l'achat des voitures de Co Transit pour le projet des trains de banlieue. Il espère que ça ne posera pas de problème.

« Nous n'avons pas d'autres moyens aujourd'hui pour nous aider à remédier au problème qui est persistant, a dit M. Elkas. On fait face à un sérieux problème de circulation dans la région de Montréal. » Si je n'ai pas l'appui du conseil des ministres le 15, je suis fini, a-t-il conclu. Je ne peux plus remettre. Il y en a d'autres qui sont intéressés à ces voitures. Souhaitez-moi bonne chance, a-t-il conclu j'en ai besoin. »

Ah!

LES CHANCEUX

Ils gagnent le tout nouveau livre
«Le Rêve de Rose-Anna Vachon»



Chaque jour, jusqu'au 5 décembre, quinze abonnés chanceux de *La Presse* recevront le nouvel ouvrage de Roger Lacasse, publié par Libre Expression.

Voici les chanceux d'aujourd'hui :

M ^{me} Saintonge de Saint-Laurent	n° 210171504
M. Ayotte de Charlemagne	n° 210601A01
M ^{me} Martel de Saint-Hubert	n° 210529M00
M ^{me} Fréchette de Repentigny	n° 210602F08
M. Gareau de Saint-Léonard	n° 210617G00
M. Beaulieu de Saint-Sauveur	n° 210940B13
M. Lafontaine de Longueuil	n° 224199L02
M. Laferrière de Longueuil	n° 224491L03
M ^{me} Grenier de Vimont	n° 239033G04
M. Jules de Fabreville	n° 239788J01
M. Venne de Boisbriand	n° 243004V00
M. Isabelle de Brossard	n° 264452I00
M ^{me} Leboeuf de Grande Île	n° 272421L27
M. Campbell de Châteauguay	n° 280056C02
M. Raymond de Saint-Hyacinthe	n° 288323R01

*La valeur totale des prix offerts est de 2 394 \$, les règlements du concours sont disponibles à *La Presse*.

*Les personnes gagnantes devront répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter leur prix.

Pour participer,
il suffit de s'abonner à

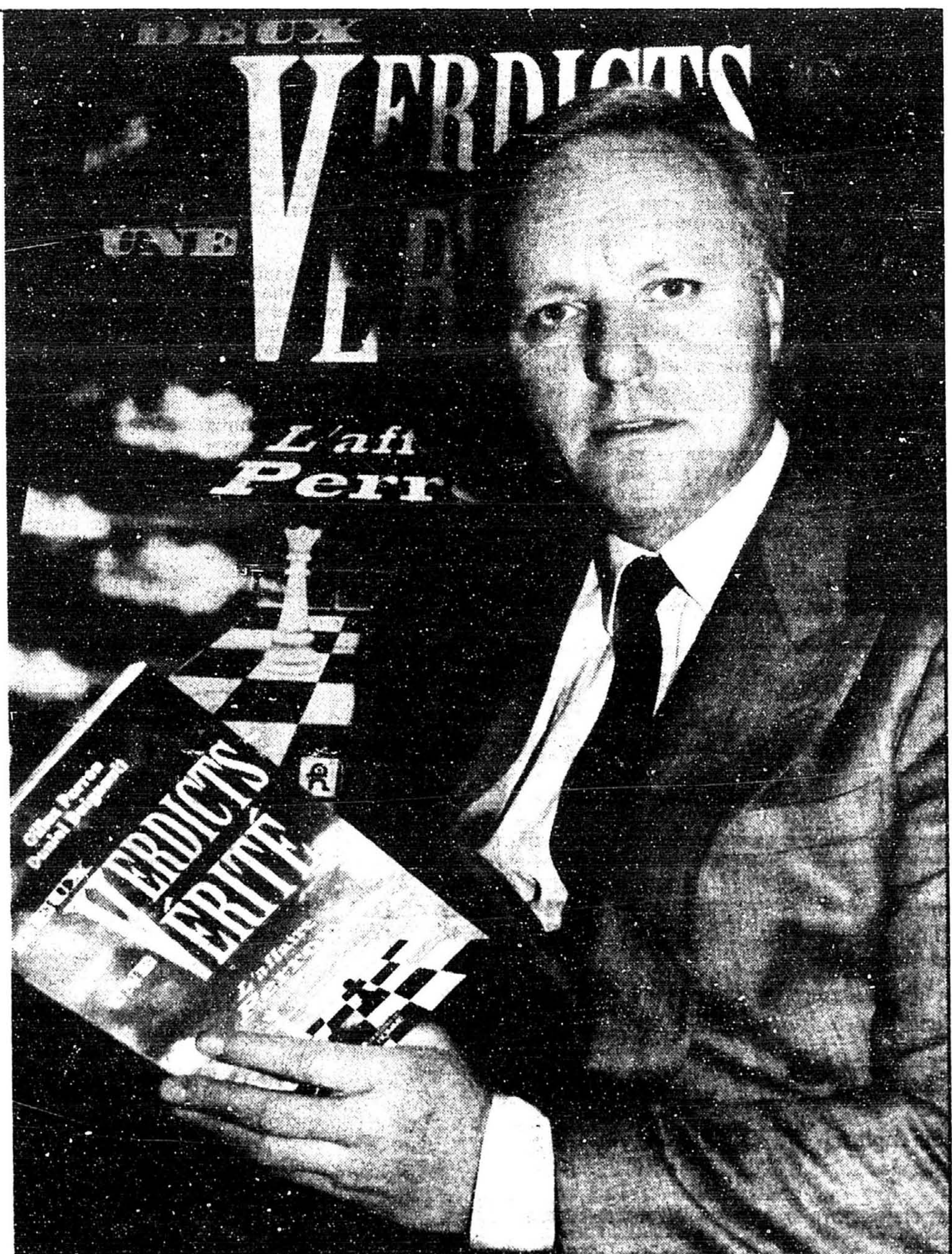
La Presse

285-6911

Gille Perron lance son livre

Gilles Perron, cet ex-réalisateur de Radio-Canada condamné en 1989 pour le meurtre sauvage de sa femme, puis acquitté lors d'un deuxième procès en 1992, a lancé hier « Deux verdicts, une vérité », un livre sur le récit du « cauchemar » qu'il dit avoir vécu. Il admet que le récit « semblera peut-être rocambolesque » et clame toujours son innocence. Perron dit espérer qu'on retrouve un jour le ou les assassins de sa femme Michelle, tuée à coups de couteau le 15 décembre 1987, dans le parc de stationnement de la polyclinique Concorde, à Laval. L'homme, qui ne fait aucune révélation nouvelle dans cet ouvrage de 237 pages, se dit « victime de l'incompétence et de la cruauté de certaines personnes, qui ont tenté de manipuler la justice pour parvenir à leurs fins ». Les poursuites civiles de Perron devant la Cour supérieure contre le Procureur général, l'avocat de la Couronne responsable de son dossier, les policiers de Laval chargés de l'enquête et le témoin Jean-Pierre Léger sont toujours pendantes.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse



La police de Laval n'a pas fermé le rapport d'enquête sur le meurtre de Michelle Perron

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le dossier du meurtre de Michèle Dupuis-Perron a été mis à l'écart, mais il n'est toutefois pas fermé par la direction des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale de Laval.

Le directeur du module renseignements et enquêtes de la police de Laval, Ronald Montpetit, a déclaré, hier, qu'il attendait la fin des procédures civiles avant de rouvrir ce dossier pour lequel Gilles Perron a été condamné, en

décembre 1989, puis acquitté, en mai 1992, après avoir porté en appel le verdict des jurés du premier procès.

Le rapport d'enquête sera scruté par le comité des crimes graves composé de Me Gilles Lahaie, procureur chef de la cour municipale de Laval, du directeur de la section des crimes graves, Clain Saint-Onge et de M. Montpetit. « Tout le dossier va être révisé et s'il y a lieu l'enquête recommencera », dit-il.

Si l'on se base sur les délais normaux des tribunaux civils qui sont généralement très

longs, ce dossier risque d'être poussiéreux lorsqu'il sera à nouveau consulté.

Lors de l'entretien, le directeur Montpetit a précisé que ça ne servait à rien de précipiter les choses. « Le rapport du comité de déontologie vient d'être connu et M. Perron a intensément des poursuites au civil contre le corps de police et de ses membres », a-t-il spécifié.

Pour le directeur Montpetit, une chose est certaine: Gilles Perron a été acquitté et la loi interdit de réaccuser un individu pour le même crime.

Pas d'encombrement monstre dans le métro

LUCIE CÔTÉ

Le cauchemar appréhendé n'aura pas eu lieu. Hier, malgré le retrait de 318 wagons de métro, l'heure de pointe souterraine s'est plutôt bien déroulée.

« Il n'y a pas eu d'encombrement énorme des quais, les usagers n'ont pas eu à attendre exagérément, sauf à la station Berri-UQAM où des gens ont dû laisser passer une ou deux rames bondées », rapportait hier Pierre Laporte, du service des communications de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).

La STCUM louait hier la collaboration des usagers qui ont répondu à son appel et ont devancé ou retardé de 15 minutes leur horaire habituel, écartant ainsi l'heure de pointe du matin.

En après-midi, quelques voitures ont été ajoutées. Mais la société de transport prévoit un retour à la normale de son service sur les lignes les plus touchées, 1 (verte) et 2 (orange) à la fin de la semaine seulement.

Des wagons MR-63, conçus il y a 30 ans, pourtant remis à neuf, ont été retirés vendredi dernier parce qu'une inspection de routine a per-

mis de détecter des fissures sur un pivot, pièce maîtresse des véhicules qui relie l'habitacle à une partie métallique située sous le wagon.

Les travaux d'inspection se poursuivent au rythme d'environ 36 voitures par jour. Jusqu'à maintenant, environ le tiers des voitures inspectées ne présentent aucun problème et seront donc remises en service le plus rapidement possible, a indiqué le porte-parole de la STCUM.

Les réparations amorcées hier dans les ateliers de la STCUM sont effectuées par la firme AMF de Pointe-Saint-Charles, déjà responsable des premières rénovations

qu'elle avait confiées à un sous-traitant.

AMF a obtenu le contrat de remise à neuf des 336 voitures de métro MR-63 pour un montant total de 55 millions, lors d'un appel d'offres public, souligne la société de transport.

Au cours du week-end, la STCUM n'entendait pas augmenter, faute de moyens, le nombre de ses autobus pour pallier les inconvénients causés par le retrait des wagons.

Mais elle reçoit aujourd'hui, livrés par la compagnie Nova Bus de Saint-Eustache, les premiers des 400 autobus neufs qu'elle doit acquérir d'ici la fin de 1995.



Incendie majeur

Environ 125 pompiers ont travaillé hier soir à éteindre un incendie majeur qui s'est déclaré dans un commerce situé au coin des rues Sicard et Sainte-Catherine, dans l'est de Montréal. Le feu, dont on ignore encore la cause, a nécessité une cinquième alerte. Il a pris naissance vers 19h et n'était pas encore maîtrisé au moment de mettre sous presse. Le feu s'est propagé aux logements du deuxième étage et aux deux immeubles attenants. Une quinzaine de familles ont dû être évacuées à cause des risques d'explosion. En tout, une cinquantaine de personnes se retrouvent à la rue.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Deux militaires québécois perdent accidentellement la vie en Bosnie-Herzégovine, un autre est blessé

Presse Canadienne

VISOKO, Bosnie-Herzégovine

Deux militaires canadiens en mission de paix en Bosnie-Herzégovine ont perdu la vie et un autre a été blessé hier matin quand leur véhicule blindé s'est renversé dans un fossé.

Les victimes sont le caporal-chef Stéphane Langevin, 28 ans, de La Chute, et le caporal David Galvin, 28 ans, d'Eastman.

Le soldat Dominique Masse, 24 ans, originaire de Contrecoeur, a subi une fracture à un bras et des lésions à la tête. Il a été hospitalisé et son état de santé est jugé stationnaire.

L'incident s'est produit alors que le véhicule blindé allait à la rencontre d'un convoi humanitaire qu'il devait escorter. Les conditions météorologiques avaient rendu les routes glissantes. Le véhicule a quitté la route et a versé dans un fossé, près de Zenica.

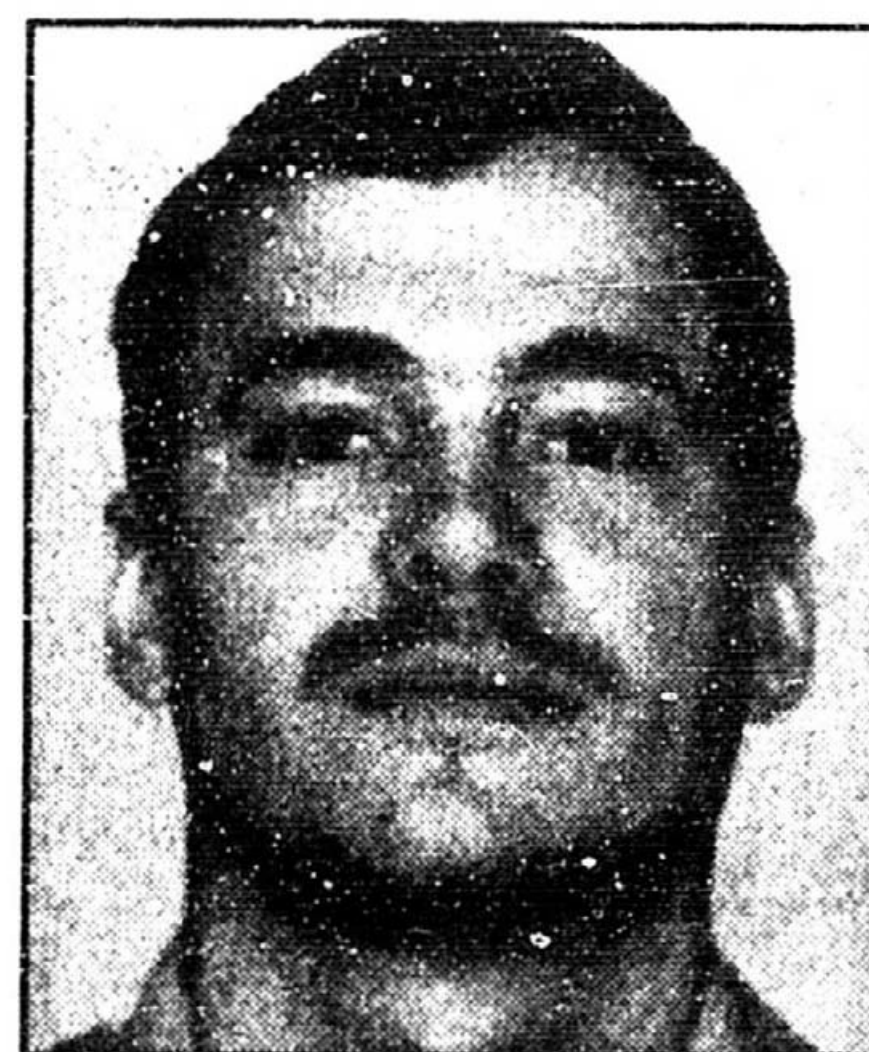
Le lieutenant-colonel David Moore, commandant des Forces canadiennes en Bosnie, a dit que le soldat



Le soldat Dominique Masse, blessé.



Le caporal-chef Stéphane Langevin, décédé.



Le caporal David Galvin, décédé.

Masse était soigné au camp britannique de l'ONU, à Vitez, et qu'il serait transféré à la base canadienne de Visoko aussitôt que possible.

Une cérémonie funèbre était prévue aujourd'hui à Visoko pour les

deux militaires décédés. Les dépouilles seront ensuite rapatriées au Canada via Zagreb, en Croatie.

« C'est toujours triste lorsque des gens en devoir perdent la vie comme cela et j'espère que nous n'aurons pas d'autre mauvaise nouvelle comme celle-ci », a commenté le premier ministre Jean Chrétien.

Les trois soldats étaient arrivés en ex-Yougoslavie à la fin du mois d'octobre avec le 12e Régiment blindé de Valcartier. Sa principale tâche est d'escorter les convois d'aide dans le centre de la Bosnie.

Environ 2000 militaires canadiens se trouvent actuellement en ex-Yougoslavie, soit 1200 en Bosnie et 800 en Croatie.

Les derniers décès portent à huit le nombre de Casques bleus canadiens tués en ex-Yougoslavie. En tout, 65 Casques bleus y ont trouvé la mort.

Pendant ce temps, une quarantaine de soldats canadiens gardaient toujours hier les hôpitaux psychiatriques de Fojnica et Bakovici. Le personnel, qui avait abandonné les patients il y a deux semaines pendant d'intenses combats, est de retour.

Les Casques bleus canadiens ont par ailleurs joué un rôle important dans les négociations qui ont permis à un convoi transportant 60 tonnes de charbon d'atteindre Sarajevo, dimanche.

Solde
JJ. FARMER

25%
de rabais
sur toute la
collection
automne / hiver
pour hommes et
femmes.

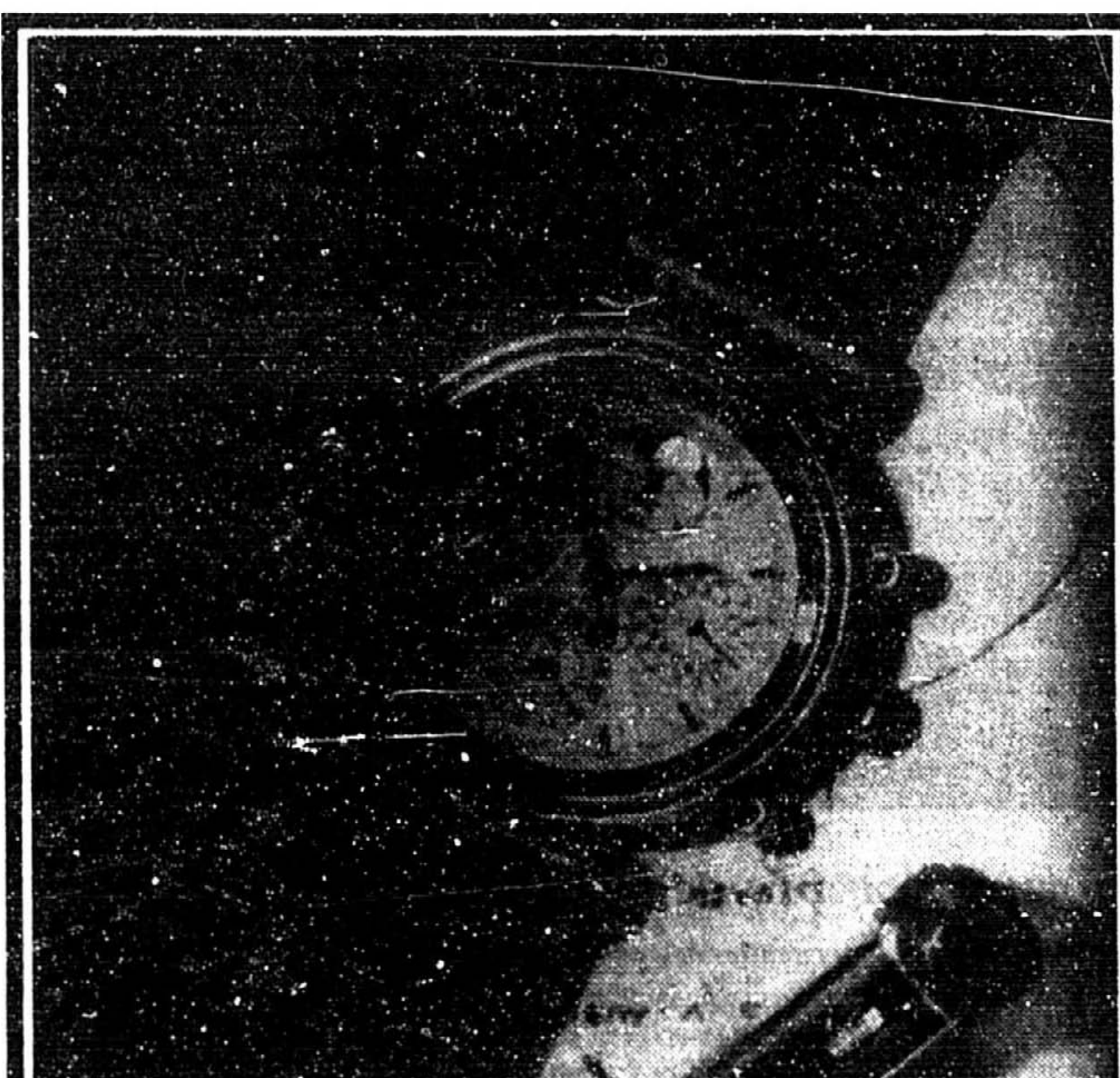


JJ. FARMER

CARREFOUR LAVAL.....688-4569

CENTRE EATON.....282-8078

CENTRE ROCKLAND.....341-3270



DA VINCI
IWC

CHRONOMÈTRE À
MOUVEMENT PERPÉTUEL
AVEC INDICATION DE LA
DATE, DU JOUR, DU MOIS
ET DES PHASES
DE LA LUNE.

Agent autorisé exclusif IWC



Château

depuis 1978

d'Ivoire

Rijoux - Montres Suisses

2020, de la Montagne, Montréal (Québec)

845-4651

Nathalie Petrowski

Bar ouvert

Ce que j'aime des réceptions officielles de l'État canadien, c'est qu'on ne sait jamais si le bar est ouvert ou payant. Rappelez-vous les prix littéraires du gouverneur général à Toronto, il y a dix jours. Ce jour-là, pour la deuxième fois dans la longue histoire des prix littéraires, le bar était payant. Tellement payant qu'on avait pris la précaution de l'inscrire sur le carton d'invitation. On subventionne les écrivains au Canada, mais pas les ivrognes.

Une semaine plus tard, le gouverneur général remettait cela pour les arts de la scène. Ce soir-là, fouillez-moi pourquoi, mais le bar était ouvert. Mieux que cela, son excellence le gouverneur général recevait les six lauréats chez lui à souper et leur fournissait le champagne.

Enfin, champagne est un bien grand mot pour décrire le moussoux délavé qui pétillait mollement dans les coupes de Leonard Cohen et de Gilles Vigneault, deux des trouble-fête nationaux dont on peut se demander pourquoi ils ont accepté la médaille d'un pays qu'ils ne cessent de décrier. Mais cela est sans doute une autre histoire.

Reste que l'intention de départ était sympathique. Fêter les arts de la scène en fournissant le spectacle, l'orchestre et le champagne, voilà qui est réjouissant. Voilà qui nous change du carême et de ses faces d'anchois.

Sauf que pour peu que l'on soit un écrivain canadien en proie au délire ou à la paranoïa, on peut se demander pourquoi dans les arts comme ailleurs il y a toujours deux classes de citoyens.

Pourquoi les uns sont célébrés à la va-vite et presque en cachette. Pourquoi les autres ont droit à tous les honneurs de la guerre.

A Ottawa quelqu'un a essayé de m'expliquer que je mélangeais les torchons et les serviettes. Que les prix littéraires du gouverneur général relèvent du Conseil des arts alors que ceux des arts de la scène relèvent d'une fondation créée l'année dernière sous le régime conservateur.

Cette fondation, dirigée par quelques artistes et plusieurs gros bonnets du secteur public, table sur l'aide financière de quelques mécènes bien portants et quelques commanditaires riches comme Bell Canada. C'est à cause de tout ce monde beau que le bar est ouvert et le souper dansant.

Moi, je veux bien faire l'effort de départager les torchons des serviettes, les écrivains des bêtes de scène, reste que je me demande pourquoi il faut faire tant de distinctions quand, en fin de compte, les lauréats sont tous jusqu'à preuve du contraire des artistes et non des vétérinaires.

Pourquoi cette division entre la tête et les jambes, entre le papier et les planches, entre un art que l'on prend pour mort et un autre que l'on s'acharne à voir vivant? Pourquoi ne fait-on pas la fête aux écrivains comme on la fait à ceux qui dansent et à ceux qui chantent? Pourquoi ne reconnaît-on pas que le texte est à la base de toute création. Que sans texte, le sol se déroberait sous nos pieds. Sans le texte, la salle serait vide et la scène désertée.

Pourquoi ce pays ne sait-il pas reconnaître la force vitale de ceux qui savent écrire? La réponse est simple. Parce que ce pays ne sait pas lire.

Bar à salade

Au Québec, c'est une autre affaire. On sait tellement lire qu'on ne sait plus danser. Avez-vous vu la remise des prix du Québec à Radio-Québec dimanche? C'était à ce point tranquille qu'on entendait les mouches suer dans leurs smokings loués.

Même Armand Vaillancourt, notre gauchiste officiel, notre Che Guevara de la sculpture de métal, était d'un calme olympien. Pas de gros mots, pas de gros drapeaux, pas même de poing levé en signe d'insurrection appréhendée.

Armand a bien sûr fait son numéro et vendu sa salade, sa réputation l'y obligeait, mais à côté d'un Luc Plamondon fulminant et rouge de colère sur les ondes nationales, à côté de la crise de nerfs de Jean Besré pendant les prix Gémex et des crises répétées du patriote de l'année Serge Turgeon, Armand était un modèle de retenue et de pondération. Jamais ne l'a-t-on vu aussi peu convaincu, aussi peu passionné, aussi chic et bien dépeigné.

Comme quoi la meilleure façon de faire taire un homme, ce n'est pas de l'emprisonner ni de lui couper les vivres. La meilleure façon, c'est de lui remettre un prix.

Patinage artistique

Le Canada ne sait peut-être pas lire mais la situation risque de changer. Si l'on se fie aux déclarations récentes de Michel Dupuy, un auteur en son temps et le nouveau ministre du Patrimoine canadien, les artistes canadiens peuvent recommencer à respirer.

Avant même d'avoir coupé un ruban ou ramassé une première pelletée de terre, le ministre jouit déjà d'une formidable réputation. D'un bout à l'autre du pays, on célèbre la venue du mécène comme celle du messie.

Non seulement promet-il de mettre fin aux coupures radicales des institutions culturelles et de devenir le protecteur officiel des arts, mais il ne cesse de réaffirmer sa foi et son amour de la culture.

Voilà à coup sûr le discours le plus rafraîchissant à sortir de la colline parlementaire depuis longtemps: un discours intelligent et sensible qui nous change des inepties des éleveurs de porc frais qui se vantaient jadis de pouvoir produire un Rothko en deux temps trois mouvements.

Monsieur le ministre, lui, n'oserait jamais dire une telle anerie. Il sait de quoi il parle, lui. À l'exception d'Edgar Fruitier, monsieur le ministre est sans contredit l'amateur de culture canadien qui a le plus consommé: musiques, lectures, musées et opéras, aucune forme, aucune discipline artistique n'a de secret pour lui. Il aime tout et tout le monde et nous lui en sommes déjà reconnaissants.

Pour l'instant toutefois, monsieur le ministre n'a fait que parler. Et même s'il parle très bien, qu'en sera-t-il une fois qu'il faudra prendre des décisions, une fois que les paroles devront se traduire en actions?

Qui nommera-t-il dans les postes clés? Des amoureux de la culture ou des amis du régime?

Créera-t-il un mini-ministère de la Culture des Communications, une sorte d'agence spatiale de la télévision et du cinéma? Que fera-t-il au-delà du flou artistique de ses discours?

Mon intuition me dit qu'il fera surtout du patinage de fantasia.

Mon intuition me dit qu'il va travailler très fort à redorer l'image libérale et à tabler sur l'inculture crasse des précepteurs pour montrer à quel point en matière de culture, les libéraux sont nos champions.

Après quoi, tout naturellement, il se tournera vers les artistes, surtout les Québécois et, mine de rien, il va se mettre à jouer de leurs contradictions. Mine de rien, les cadeaux vont pleuvoir, les compliments et les médailles. Mine de rien, les artistes québécois vont parler d'une nouvelle ouverture à Ottawa. Mine de rien, la politique des arts va devenir l'art de faire de la politique. Mine de rien, il y aura de moins en moins d'artistes et de plus en plus de politiciens.

Début du procès de Jerzy Plata, accusé du meurtre de la jeune Cornu-Poirier

YVES BOISVERT

Le ministère public fera entendre 30 témoins pour démontrer que c'est bien Jerzy Plata, un journalier de 30 ans, qui a tué Yanne Cornu-Poirier, dans la nuit du 18 octobre 1992.

L'avocat de la Couronne, Me André Vincent, a résumé sa preuve devant le jury de huit hommes et quatre femmes. Il a dit qu'il n'aurait aucun témoin direct du crime, mais que la preuve circonstancielle pointe dans une seule direction: celle de l'accusé.

Me Vincent a dit que le corps de Yanne Cornu-Poirier, 26 ans, fille de la cinéaste Anne-Claire Poirier, a été retrouvé dans une ruelle, derrière le 3605 Saint-Urbain, à Montréal, vers 8 h du matin, le 18 octobre 1992. Elle avait été étranglée et n'avait pas été tuée dans la ruelle, a-t-il dit.

Me Vincent a annoncé qu'il fera entendre une femme qui demeurait dans un appartement du 3605 Saint-Urbain. Elle était absente le 18 octobre, mais quand elle est revenue chez elle, le 3 novembre, elle a eu une dispute avec son mari parce qu'elle y a retrouvé une poignée de cheveux de femme.

Sa voisine lui apprend alors qu'une femme a été vue dans son appartement pendant son absence. Elle apprend aussi que le corps de la jeune femme a été retrouvé dans la ruelle. Elle alerte la police.

Me Vincent a dit que l'enquête des policiers a permis de déterminer que le mari de cette femme tra-

vailait, dans la nuit du 18 octobre. Il avait cependant prêté son appartement à Jerzy Plata, un compagnon de travail.

La Couronne tentera donc de démontrer qu'après une soirée de fête dans la communauté polonaise, Plata s'est retrouvé dans l'appartement du 3605 Saint-Urbain avec Yanne Cornu-Poirier. Les vêtements d'enfants retrouvés sur la victime étaient d'ailleurs ceux de l'enfant du couple, a dit Me Vincent.

Un témoin viendra dire qu'il a entendu le cri étouffé d'une femme qui provenait de cet appartement, et qui disait «Fric! Les me gars la nuit du drame».

La preuve révélera de plus que Plata ne s'est pas rendu au travail les 18 et 19 octobre, a annoncé le procureur. Les collègues de Plata, qui s'inquiétaient, sont allés à sa recherche et l'ont découvert plein d'égratignures au visage. Il aurait alors dit que ces blessures venaient d'une bagarre survenue lors de la soirée polonaise — une hypothèse qu'entend contredire la Couronne.

Plata aurait alors annoncé à ses amis son intention de quitter rapidement le Canada. Une perquisition chez Plata a de plus permis de trouver les bijoux que la victime portait la nuit de son assassinat, a ajouté Me Vincent.

La Couronne a commencé à présenter la preuve technique hier. Le procès, présidé par le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, se poursuit ce matin.

Avis opposés sur la sentence à imposer à Lise Guay, coupable d'homicide involontaire

YVES BOISVERT

La Couronne réclame une peine de 15 ans d'emprisonnement pour Lise Guay, déclarée coupable d'homicide involontaire pour avoir tué d'une balle à la tête Claude Blanchette, son conjoint de deux mois.

La défense, quant à elle, estime qu'une peine de «zéro à trois ans» de prison suffirait largement.

Disant que le jury a tenu compte, dans son verdict, du fait que Lise Guay avait bu toute la journée avant de tuer Blanchette, Me Francine Chartrand, de la Couronne, a affirmé au juge Kevin Downs qu'il n'y avait aucune circonstance atténuante à considérer pour imposer une peine clémente.

En effet, c'est probablement parce que le jury a retenu la thèse de la responsabilité diminuée par l'alcool qu'il a choisi le verdict d'homicide involontaire au lieu de celui de meurtre non prémédité.

Ce verdict, rendu vendredi, donne une grande latitude au juge Downs, car aucun minimum n'est prévu par la loi, et le maximum est l'emprisonnement à perpétuité.

Me Chartrand a plaidé que s'il n'y a pas de circonstances atténuantes à considérer, car il n'y a eu aucune provocation ou violence de la part de Blanchette, il y a par contre des circonstances aggravantes.

Par exemple, le fait que Guay est probablement allée chercher le pistolet dans le tiroir de la table de chevet, qu'elle l'a armé pour ensuite tirer. Difficile, de dire Me Chartrand, de prétendre à un geste fait sous le coup de l'impulsion.

Ensuite, Guay a fait disparaître des preuves incriminantes avant que la police n'arrive, et elle a maquillé la scène de crime pour déguiser son meurtre en suicide.

Guay, 39 ans, a des antécédents, mais aucun de violence. Elle a été condamnée plusieurs fois pour ivresse au volant, et une fois pour délit de fuite.

«C'est triste pour son fils, d'être privé de sa mère (pendant qu'elle sera en prison), mais c'est triste aussi pour les deux enfants

de Claude Blanchette, qui ont perdu leur père pour la vie», a dit Me Chartrand.

Me Anne-Marie Lantôt, avocate de la défense, a quant à elle plaidé que sa cliente, en liberté sous condition jusqu'à sa condamnation vendredi, a réglé son problème d'alcool et ne constitue pas un danger pour la société. C'est en effet lorsqu'elle boit que son agressivité ressort.

Me Lantôt a reproché à sa collègue du ministère public d'avoir «spéculé» sur la façon dont le crime s'est déroulé précisément. On ne sait pas, dit-elle, qui est allé chercher le pistolet.

L'avocate de la défense a insisté pour dire qu'il s'agissait d'un homicide commis dans le contexte d'une «séparation», d'une querelle conjugale, ce qui devrait militer pour une peine plus près de zéro, a-t-elle dit.

Elle a ajouté qu'aucun mobile n'a été prouvé et que sa cliente n'a pas tiré avantage de la mort de Claude Blanchette. Guay «n'a jamais voulu ce qui est arrivé», a-t-elle plaidé.

Le juge Downs, de la Cour supérieure, rendra sa décision le 6 décembre.

Nous choisissons le village et vous économisez

Jouez la carte Atout Vacances pour une destination surprise Club Med dans un village "Romantique ou Amical". Pour célibataires et couples. C'est amusant, nouveau, intéressant et très simple: réservez une semaine complète pour les Caraïbes ou le Mexique. Une semaine avant le départ nous vous confirmerons votre destination surprise. Bien sûr nous récompenserons votre spontanéité et votre esprit aventurier. vous paierez seulement 1 499 \$ pour des vacances de rêve.

Offre valable seulement pour les départs du 17. 18 et 19 décembre de Montréal.

Club Med

Et si le vrai monde ressemblait à celui-ci.

Pour plus amples informations, appelez votre agent de voyages ou le Club Med au: 935-3582.

Miami: un garçon de 13 ans fait feu sur un touriste

Reuter

MIAMI

Un touriste texan a reçu hier un coup de feu au visage par un adolescent d'environ 13 ans qui essayait de le voler alors qu'il faisait le plein d'essence sur la route

qui mène à l'aéroport de Miami.

Il a été hospitalisé au Jackson Memorial de Miami où son état est qualifié de satisfaisant. La balle n'a fait qu'effleurer la joue.

Onze touristes étrangers ont été tués sur cette même route et dans des circonstances analogues au cours des 12 derniers mois.

LES AFFAIRES AUX ÉTATS-UNIS,
C'EST L'AFFAIRE D'AMÉRICAIN.

LE CHEF
DE FILE VOUS
EMMÈNE
TOUT DROIT À
CHICAGO.

American vous offre le plus grand nombre de vols sans escale vers Chicago.

Personne ne connaît mieux Chicago qu'American Airlines puisque nous y allons cinq fois par jour, en semaine, avec des vols sans escale. Donc si vous allez à Chicago, filez tout droit avec American.

American vous emmène vers plus de 200 villes américaines. En fait, personne ne vous offre autant de destinations américaines. Et une fois à Chicago, American et American Eagle* vous réservent une multitude de correspondances dans la même aéroport. Vous avez ainsi accès à plus de 200 villes américaines dont, à l'ouest et au sud-ouest, Los Angeles, San Francisco, Dallas/Fort Worth, Phoenix et Tucson.

Les membres du programme AAdvantage* peuvent maintenant accumuler des primes-voyages avec les lignes aériennes Canadian International. En effet, les membres du programme AAdvantage pour grands voyageurs peuvent

accumuler des primes-voyages lorsqu'ils voyagent avec Canadian International. En plus de pouvoir échanger ces primes-voyages contre des billets d'American, ils peuvent aussi les échanger avec Canadian International et Canadian Régional vers plus de 120 destinations au Canada, en Europe et en Asie.

Pour renseignements ou réservations, communiquez avec votre agent de voyage ou avec American Airlines au 1-800-433-7300.

AAdvantage*

American Eagle et AAdvantage sont des marques déposées d'American Airlines, Inc. American Eagle est la ligne aérienne régionale d'American. American se réserve le droit de modifier, sans préavis et en tout temps, les statuts et règlements, les primes-voyages et les offres spéciales du programme AAdvantage et de mettre fin au programme AAdvantage à six mois de préavis.

American Airlines®
du spécial dans l'air.®

Le juge bannit les trois tricheurs italiens du casino pour deux ans

YVES BOISVERT

Le juge Maurice Johnson a interdit hier aux trois tricheurs italiens du casino de Montréal de remettre les pieds au Canada pour les deux prochaines années.

Les trois tricheurs professionnels, Claudio Ruscitti, 47 ans, Fulvio Corbelli, 51 ans et Francesco Baioni, 48 ans, ont en effet reconnu leur culpabilité dès hier matin, deux jours après avoir comparu pour avoir fraudé le casino de Montréal de 1 750 \$.

Les trois hommes, dont la police ignore s'ils ont déjà été épinglés dans des casinos ailleurs à l'étranger, ont été condamnés à 1 000 \$ d'amende chacun, en plus du remboursement de l'argent dérobé du casino.

Les fraudeurs avaient une technique bien à eux pour déjouer la vigilance des croupiers aux tables de roulette.

Un des trois attendait que la bille se pose définitivement sur

dans une case pour distraire le croupier. Au même moment, un complice ajoutait subtilement quelques jetons sur la case du numéro gagnant, sur le tapis vert.

Un croupier a cependant surpris le stratagème, et les trois hommes ont été arrêtés la semaine dernière. Il semble qu'ils aient répété leur manège les 11, 24 et 26 novembre, au casino de Montréal.

Les policiers de la CUM ont fait savoir que le signalement des trois Italiens (dont un vit en Angleterre et deux en Allemagne) sera envoyé à tous les responsables de la sécurité des casinos du monde entier.

Dès que les amendes seront payées, les trois hommes se sont engagés à quitter le pays. L'ordonnance du juge Johnson, qui bannit les trois tricheurs du pays pour deux ans, en a surpris quelques-uns, qui s'interrogent sur sa légalité, mais il ne semble pas que les trois hommes soient pressés de revenir...

Un homme est accusé de conduite dangereuse à la suite d'un accident mortel

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Une accusation de conduite dangereuse a été déposée, hier, au palais de justice de Saint-Jérôme contre un individu de 29 ans, Paul Kelly, relativement à la mort de trois jeunes filles et aux blessures occasionnées à un jeune homme, le 5 septembre dernier, à Sainte-Thérèse.

Kelly, demeurant à Sainte-Thé-

rèse, devra comparaître, le 27 janvier. Il n'aurait pas fait son arrêt réglementaire avant que son véhicule entre en collision avec celui conduit par Juan Carlos Santoro.

Dans l'auto de Carlos Santoro, 17 ans, il y avait Marie-Hélène Sicotte, 17 ans, de Sainte-Thérèse, Tanya Mayer, 17 ans, de Laval, et Hélène Grosjean, 17 également, de Boisbriand. Toutes trois sont mortes presque sur le coup; sous la force de l'impact, deux d'entre elles avaient été éjectées du véhicule.

L'accident s'est produit à 3 h 10 du matin, et le jeune homme allait reconduire ses amies au moment de la tragédie.

Kelly conduisait une Mazda RX7 et il circulait en direction est-ouest sur la voie d'accès de la route 640 quand, rendu à l'intersection du boulevard René A. Robert, il n'aurait pas fait son arrêt obligatoire. Selon l'accusé, l'auto transportant les victimes n'aurait pas fait son «stop» non plus.

Il a fallu plusieurs mois avant que les policiers de Sainte-Thérèse déposent leur rapport à Me Ginette Maillet, procureur de la Couronne.

Alain Surprenant comparaît sous l'inculpation du meurtre prémédité de Jean Beauvais

MARCEL LAROCHE

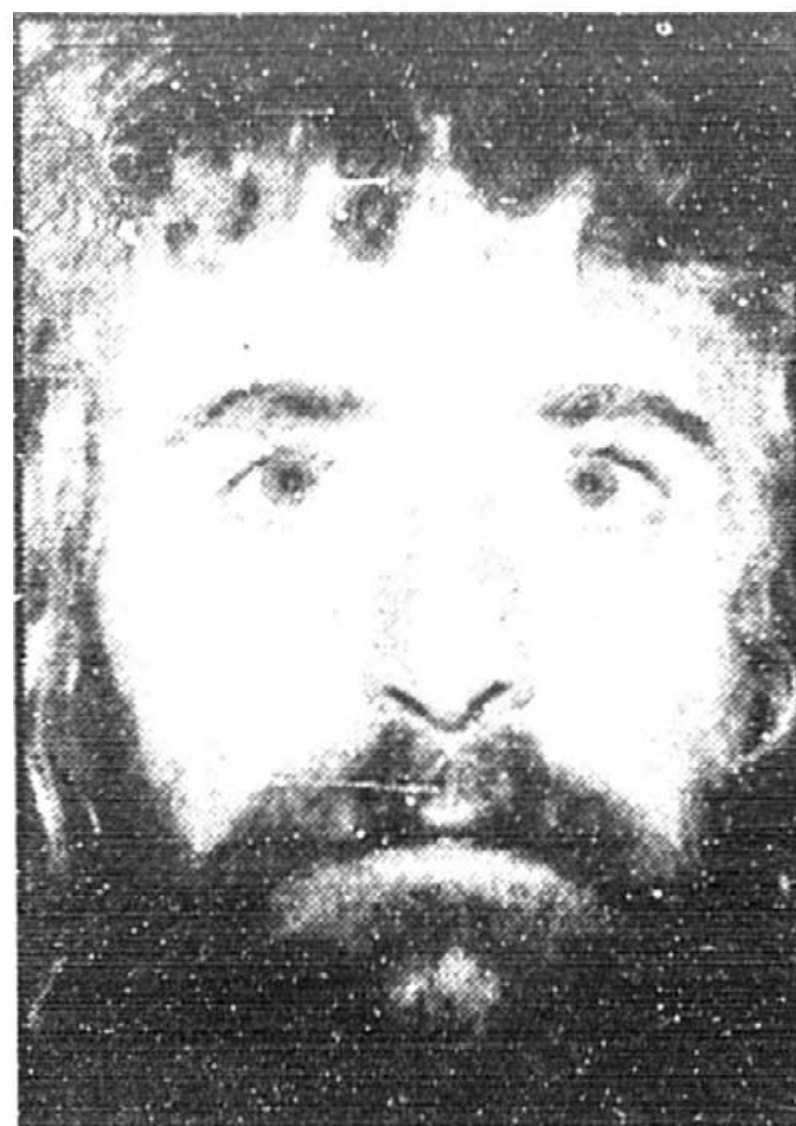
Réfugié dans un mutisme absolu depuis qu'il a abattu son «chum» d'un projectile de carabine de chasse, Alain Surprenant est demeuré impassible hier après-midi, au palais de justice de Valleyfield, lors de sa brève comparution sous une inculpation de meurtre prémédité.

Surprenant, un chasseur émérite de 41 ans, issu d'une famille avantageusement connue à Melocheville, est accusé du meurtre de Jean Beauvais, 34 ans, assassiné en pleine rue dans cette petite municipalité de la région de Valleyfield.

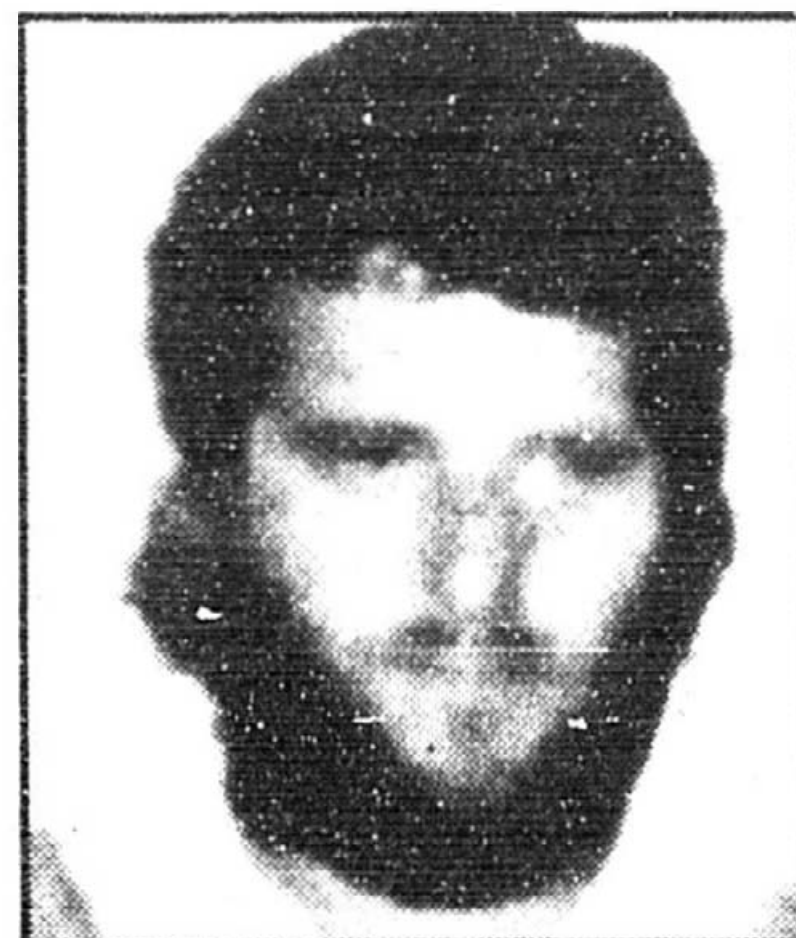
Ce drame sanglant perpétré un peu après 11 h dimanche matin, sous les yeux de quelques voisins ahuris, a évidemment créé tout un émoi dans ce paisible village, les policiers de la Sûreté du Québec ayant dû intervenir en force pour déloger le présumé assassin barricadé dans sa résidence familiale du 21, de la 25e Avenue, à Melocheville.

Après un siège de plus de quatre heures, Surprenant a finalement décidé de laisser tomber les armes, vers 15 h dimanche, pour se rendre sans résistance aux autorités policières qui l'ont aussitôt mis en état d'arrestation.

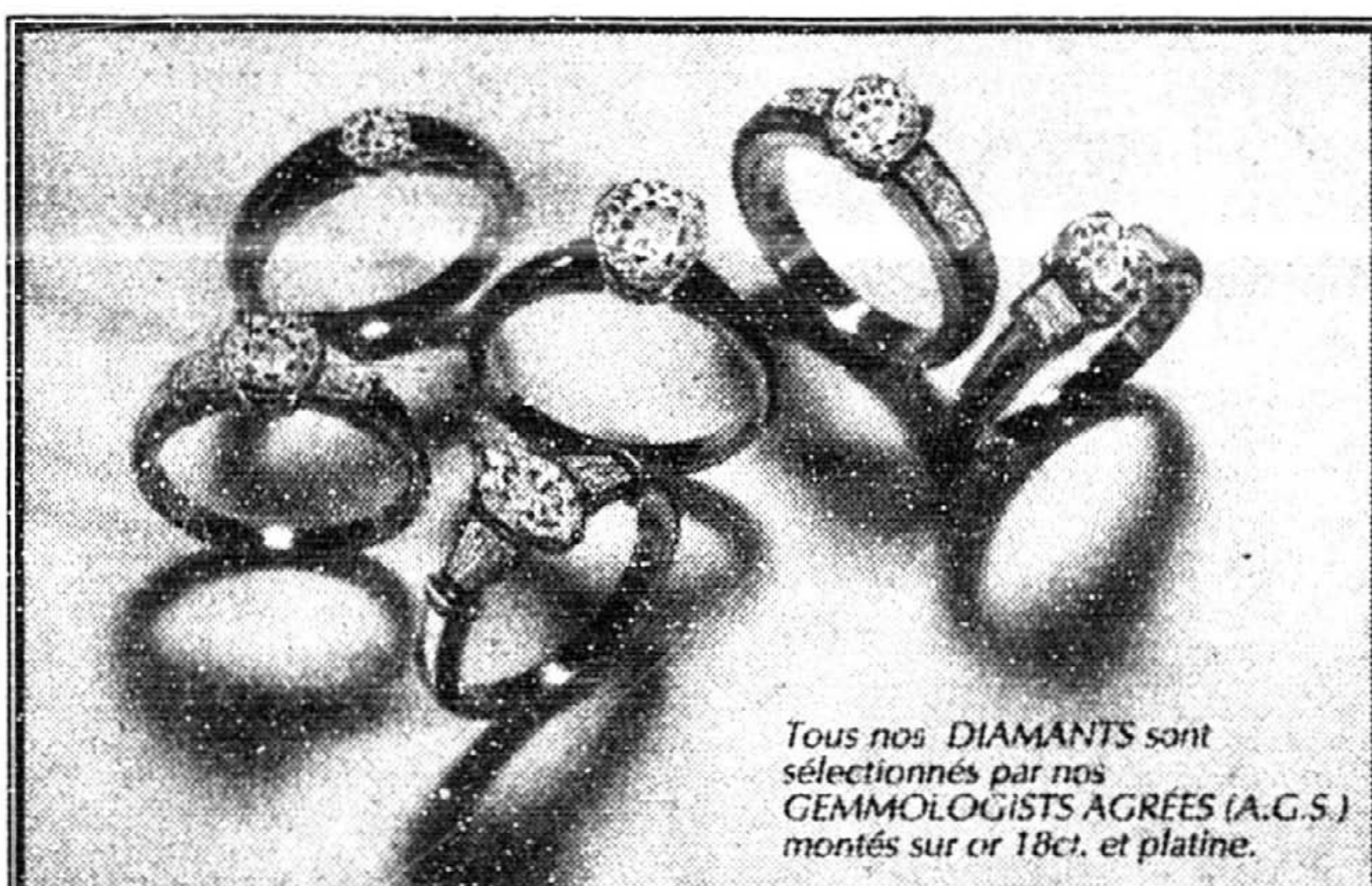
Malgré un long interrogatoire mené par les enquêteurs de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal, le forcené a préféré garder le silence sur les circonstances entourant l'assassinat de son copain abattu d'un



Alain «Pété» Surprenant



Jean Beauvais



Tous nos DIAMANTS sont sélectionnés par nos GEMMOLOGISTES AGRÉÉS (A.G.S.) montés sur or 18ct. et platine.

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES

2195 Crescent, Montréal, H3G 2C1, (514) 848-0595

seul projectile d'arme à feu de gros calibre qui lui a transpercé le corps de part en part.

Plusieurs témoins ont cependant affirmé avoir aperçu les deux hommes discutant ensemble sur la 27e Avenue, à Melocheville, en fin de matinée de dimanche, quelques instants avant que Jean Beauvais s'affaisse sur la chaussée, sous le regard de Surprenant armé d'une puissante carabine de chasse.

Beauvais, un petit trafiquant de drogues ayant déjà eu des démêlés judiciaires, avait déjà rendu l'âme quand il a été admis quelques minutes plus tard au Centre hospitalier de Valleyfield.

Quant au présumé assassin, Alain «Pété» Surprenant, un individu sans histoire qui travaille à l'occasion pour l'entreprise familiale de location et d'entretien de jeux électroniques, il a été traduit hier après-midi devant le juge Pierre Laberge, de la Cour du Québec, à Valleyfield.

Après avoir pris connaissance de l'acte d'accusation de meurtre au premier degré déposée par Me Jean-Pierre Proulx, procureur-en-chef de la Couronne, les deux avocats de la Défense, Mes Jocelyn Rancourt et Anouk Desautels, ont convenu de reporter au jeudi 9 décembre prochain la communication de la preuve.

Hommage à Lionel Boulet, Lauréat du Prix Armand-Frappier 1993

Fondateur et premier directeur de l'Institut de recherche en électricité du Québec, monsieur Lionel Boulet a consacré sa vie à la recherche et au développement d'une expertise québécoise en matière d'énergie électrique. Grâce à son œuvre, l'IREQ, qui accueille aujourd'hui dans ses laboratoires

plus de 300 chercheurs, a acquis une réputation d'excellence dans le monde de l'électricité, ici et à l'étranger. Le personnel d'Hydro-Québec félicite monsieur Boulet, récipiendaire du prestigieux Prix du Québec «Armand-Frappier 1993».



Hydro-Québec

H O N D A

Super Qualité Abordable

Votre choix **11 995** \$* ou **199** \$** par mois

Civic 3 portes DX

Modèle EH 236P



- Direction assistée à crémaillère • Boîte manuelle à 5 vitesses
- Suspension à deux leviers triangulés aux quatre roues
- Freins assistés à disque à l'avant et à tambour à l'arrière
- Télécommandes de la trappe d'essence et du hayon
- Banquette arrière à dossiers jumelés rabattables
- Fixations pour siège d'enfant
- Dégivreur de lunette • Essuie-glace/lave-glace de lunette
- Coussin gonflable avant gauche (SRS)
- Deux rétroviseurs télécommandés • Colonne de direction réglable
- Moulures de protection latérales • Gardes-boue
- Chaîne AM/FM stéréo cassette Honda

Civic 4 portes LX

Modèle EG 854P



- Moteur 1,5 litre de 102 chevaux à SACT, 16 soupapes et injection multipoint programmée (PGM-FI)
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Direction assistée à crémaillère
- Freins assistés à disque à l'avant et à tambour à l'arrière
- Colonne de direction réglable
- Télécommandes de la trappe d'essence et du coffre
- Banquette arrière à dossier rabattable
- Serrures de sécurité aux portes arrière
- Fixations pour siège d'enfant

Civic coupé DX

Modèle EJ 214P



- Moteur 1,5 litre de 102 chevaux à SACT, 16 soupapes et injection multipoint programmée (PGM-FI)
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Suspension à deux leviers triangulés aux quatre roues
- Freins assistés à disque à l'avant et à tambour à l'arrière
- Pneus radiaux toutes saisons
- Colonne de direction réglable • Compteur journalier
- Coussin gonflable avant gauche (SRS)
- Télécommandes du coffre et de la trappe d'essence



* Derniers modèles 1993. Plus la préparation, le transport et les taxes

** Bail de 60 mois, sur approbation du crédit, avec acompte de 1 000\$, dépôt de sécurité de 250\$, le premier versement (1993), les frais de préparation, transport (795\$) et les taxes applicables. 120 000 km inclus (0.10¢ le km supplémentaire). Option d'achat. DISPONIBLE CHEZ LES MARCHANDS PARTICIPANTS SEULEMENT

HONDA PLUS
SATISFACTION PROLONGÉE

Informez-vous de "HONDA PLUS". Une garantie de 6 ans ou 160,000km de confort prolongé, avec assistance routière, garanti par Honda Canada.



Durée limitée • Quantités limitées

Surtaxe: réclamations de 15 millions

YVES BOISVERT

Plusieurs sociétés ont déposé hier en Cour supérieure, au palais de justice de Montréal, une requête contre plusieurs villes québécoises pour faire déclarer nulle la surtaxe sur les immeubles non résidentiels et réclamer un remboursement de quelque 15 millions de dollars.

Le plus gros demandeur du groupe est la société immobilière Ivanohe qui réclame à elle seule 10,4 millions.

Les villes visées sont Montréal, dont on réclame au total 6,7 millions en remboursement de taxes, ainsi que Westmount, Laval, Québec, Sainte-Foy, Pincourt, Joliette, Longueuil et LaSalle.

Parmi les autres demandeurs, on remarque Imperial Tobacco et Nouveaux Ensembles urbains (2 millions en demande de remboursement).

Ces sociétés plaident que la Loi (québécoise) sur la fiscalité municipale est inconstitutionnelle, et par conséquent les règlements municipaux qui en découlent le seraient aussi.

Le 29 septembre, la Cour supérieure déclarait d'ailleurs inconstitutionnelle ces dispositions parce qu'elles outrepassent les pouvoirs dévolus à l'Assemblée nationale par la constitution canadienne. Ce jugement a été porté en appel et ne s'applique donc pas pour l'instant.

S'appuyant entre autres sur ce jugement, les demandeurs disent

que les provinces n'ont pas le pouvoir d'imposer une taxe indirecte, comme la surtaxe. Ce pouvoir est réservé à Ottawa en vertu du partage des compétences dans la constitution. On juge cette surtaxe indirecte, en ce sens que les propriétaires sont taxés et doivent ensuite aller se faire rembourser auprès de leurs locataires.

Ces importantes sociétés prétendent de plus que les règlements les touchant sont discriminatoires et violent ainsi la Charte québécoise des droits, entre autres parce qu'elle ne s'applique qu'aux sociétés commerciales.

On invoque aussi qu'en permettant de taxer même les espaces non occupés, la loi viole la charte. Qui plus est, aucun mécanisme de contestation de l'évaluation n'est prévu.

Injonction prolongée contre Richard Timm et ses mandataires

La procuration signée par Timm n'est plus d'aucun effet

GEORGES LAMON

Le juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure du Québec, vient de prolonger jusqu'au 15 décembre l'injonction provisoire émise le 24 novembre par son collègue, le juge John Bishop, pour empêcher la dilapidation des biens de la succession du couple Timm-Cossette par Richard Timm, ses mandataires, dont son défenseur Me Claude F. Archambault, le syndic et les autres héritiers.

En fait, selon Me Olivier Prat, procureur de Jean-Marie Cossette qui a entamé cette procédure, la prolongation d'ordonnance vient aussi confirmer en soi l'indignité

de succéder à ses parents de Richard Timm, parce qu'«étant au courant que ses parents avaient été assassinés, il ne l'avait pas déclaré à la police» le lendemain du double meurtre, le 9 septembre.

Ce qui, concrètement, signifie que la procuration signée par Richard Timm à ses mandataires n'a plus aucun effet et que jusqu'à nouvel ordre, plus personne ne peut toucher à aucun bien de la succession.

Maison et Cadillac

Par ailleurs, l'ordonnance de sauvegarde du juge Croteau ordonne également au registraire du Bureau d'enregistrement de La Prairie d'enregistrer le jugement à l'index aux immeubles contre la demeure du couple Timm-Cossette, rue Perrier.

Ce qui, en fait, invite les éventuels candidats hypothécaires à la prudence avant de se lancer dans une quelconque transaction relative à cet immeuble.

Me Prat a expliqué hier, à La Presse, que cela voulait également dire que des démarches seraient entreprises pour faire annuler non seulement la vente de la voiture Cadillac 93 de Gilbert Timm par Me Archambault, mais aussi l'acte d'hypothèque de 135 000 \$ signé par Timm en faveur de Me Archambault et de ses deux associés pour garantir le paiement de leurs honoraires futurs.

Par ailleurs, l'injonction s'oriente également pour obtenir la nomination d'un syndic (qui agira au nom de la succession) lors du débat du 15 décembre sur l'injonction que Me Prat promet d'être suffisamment étoffé en preuves.

Rappelons que Richard Timm est accusé, avec trois autres hommes, du meurtre prémédité de ses parents adoptifs, Gilbert Timm et Victoire Cossette, trouvés morts d'une balle dans la nuque le 8 septembre, à leur domicile de Brossard.

LA CLASSIQUE CHEMISE BLANCHE HABILLÉE DE HARRY À 54\$



«Il arrive parfois que vous obteniez beaucoup plus pour votre argent que vous ne l'attendiez», dit Harry, renversant un autre cliché. «Comme nous travaillons toute l'année avec nos fabricants de chemises, il y a des périodes creuses pendant lesquelles ils peuvent nous fournir nos merveilleuses chemises habillées pour un coût considérablement inférieur.

Cette chemise blanche classique habillée en est un des plus beaux exemples. Elle ne coûte que 54 \$, mais offre un niveau de qualité que l'on ne trouve normalement que sur une chemise d'au moins 20 \$ de plus.

Son luxueux coton à deux plis a le toucher soyeux que les connaisseurs attendent de nos plus belles chemises. Le contour parfait du col, la précision des pointes et la finesse des détails en disent long sur sa qualité.

Autre comparaison en sa faveur : les chemises habillées Harry Rosen existent dans les tailles les plus variées que l'on puisse trouver.

Il semble superflu d'ajouter que cette splendide chemise habillée blanche trouverait une place de choix dans toute garde-robe masculine, conclut Harry, pointant du doigt le 25 décembre sur son calendrier. L'occasion, si j'ose m'exprimer ainsi, d'un merveilleux Noël blanc.»

TAILLES DES CHEMISES CHEZ HARRY									
Col	14 1/2	15	15 1/2	16	16 1/2	17	17 1/2	18	
Manches	32-34	32-35	32-36	32-36	32-36	33-36	33-36	34-36	

HARRY ROSEN

CENTRE ROCKLAND • 735-6227 • FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 695-8921

LUCIE CÔTÉ

Instigatrice d'une pétition de 630 noms, porte-parole d'un comité de citoyens mécontents du quartier Ahuntsic qui exigent la révocation du permis d'alcool du bar l'Octogone II, Mireille Beaudoin a témoigné hier à la cinquième journée d'audiences de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Elle a expliqué que les efforts consentis par les propriétaires de l'Octogone pour réduire le bruit causé par les gens fréquentant ce bar de la rue Norwood n'ont pas donné de résultat.

Seul établissement commercial du secteur, le bar, situé en bordure de la rivière des Prairies, dispose d'une piscine, d'un terrain de volley-ball, d'une marina et d'une immense terrasse. Les habitants du voisinage se plaignent d'être empêchés de dormir tard dans la nuit par les crissements de pneus

et le ramdam des fêtards éméchés.

Au cours des audiences, les témoins ont expliqué que le bar attirait sa clientèle en multipliant les offres de consommations à rabais. Lors de descentes, les policiers ont parfois constaté que le bar accueillait 400 personnes de plus que la limite permise.

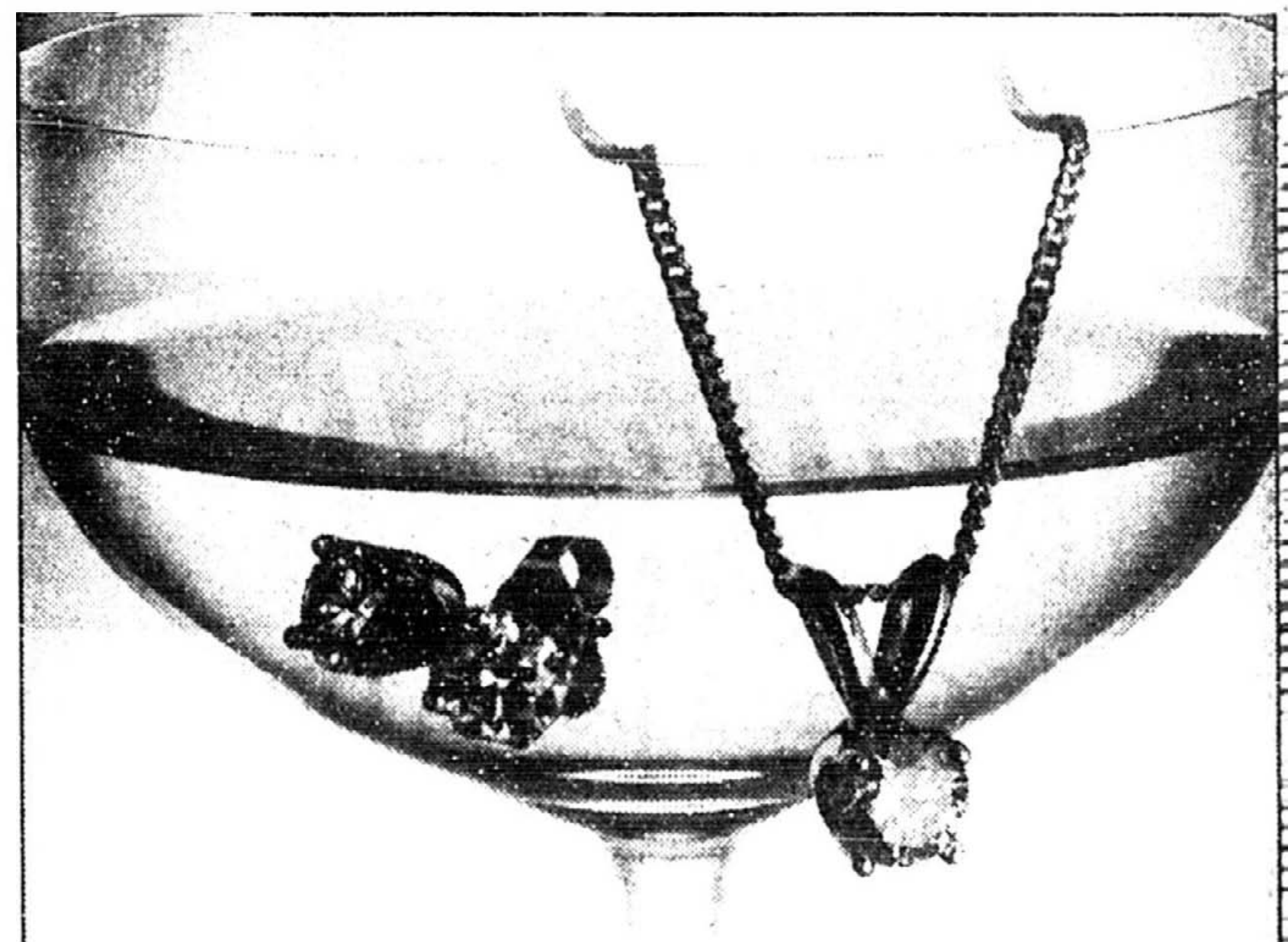
Au nom de ses voisins, Mireille Beaudoin s'est adressée à la Régie parce que l'engagement volontaire signé à l'été 1992 par les actionnaires de la discothèque, promettant des améliorations, n'a pas été respecté.

«Ils nous proposaient des choses farfelues, réellement inacceptables, comme la construction d'un mur de la hauteur d'un immeuble de deux étages. De plus, pendant un certain temps, l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci permettait aux clients du bar de se garer dans son stationnement (plutôt que dans les rues résidentielles). Mais l'entente ne tient plus. L'engagement volontaire prévoyait que les propriétaires communiquent avec moi, si jamais ils perdaient ce privilège, pour que l'on trouve une solution et ils ne m'ont pas téléphoné. La communication était mauvaise, finalement», explique le porte-parole des citoyens.

«La butte de terre installée tout près des résidences — une dune acoustique — n'a eu aucun effet sur le bruit. Ils nous ont fourni le rapport un jeudi, pour commencer la construction quatre jours plus tard, ce qui ne nous donnait pas assez de temps pour réagir. Nous nous sommes sentis extrêmement lésés», déplore encore Mme Beaudoin.

Les audiences reprennent le 24 janvier. Ce sera alors au tour des actionnaires de l'Octogone de faire entendre leurs témoins.

New Class
de **URAD**
protège vos
BOTTES
ainsi que tous vos
CUIRS, VINYLES
ET SIMILICUIRS
EN VENTE DANS LES GRANDS MAGASINS
Pour renseignements:
2024590 - 823 **270-1453**



UNE EXPÉRIENCE ÉTINCELANTE

Découvrez l'éclat de l'ensemble de diamants solitaires de Birks.

Deux chatoyantes boucles d'oreilles à diamant et un élégant pendentif à diamant totalisant un carat. Le tout serti dans de l'or 14 carats.

Ensemble de diamants solitaires
Seulement
2 795 \$



BIRKS

1240, CARRE PHILLIPS, 397-2511 • CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE, 697-5180
CENTRE ROCKLAND, 341-5126 • CARRE FOUR LAVAL, 688-3331
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD, 465-3359 • PROMENADES ST-BRUNO, 161-0011

Des groupes veulent que le Saint-Laurent soit «patrimoine national»

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Une pétition demandant que le fleuve Saint-Laurent soit reconnu comme patrimoine national sera déposée aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Le document est signé par 770 citoyens, mais a reçu aussi l'appui de 30 villes ou villages, de quatre municipalités régionales de comté (MRC) et d'une multitude d'organismes et de groupes préoccupés par les questions environnementales.

«Le fleuve Saint-Laurent est la rue principale de ce pays. Il faut qu'on le redécouvre peu à peu», a déclaré hier André Stainier, pré-

sident des Amis de la vallée du Saint-Laurent, un groupe de citoyens qui ont à cœur l'avenir de ce cours d'eau.

Les Amis du Saint-Laurent ont convaincu quatre députés rivaux du fleuve, deux libéraux et deux péquistes, de présenter la pétition à l'Assemblée nationale. Les quatre députés sont les libéraux Lewis Camden (Lotbinière) et Jean Leclerc (Taschereau), et les péquistes Jean Gagnon (Lévis) et Roger Bertrand (Portneuf).

Le statut de «patrimoine national» n'est pas un statut officiellement reconnu par les lois. «C'est une démarche pour sensibiliser le public à l'importance du fleuve Saint-Laurent, pour lui faire redécouvrir cette richesse et lui réapprendre à vivre avec», a dit M. Stainier.

Parmi les solutions envisageables à court ou moyen terme pour préserver le fleuve, le président des Amis de la vallée du Saint-Laurent a mentionné la mise en place d'une politique intégrée des transports en mettant l'accent sur le mode de transport le plus écologique, soit le transport maritime.

Il a aussi cité l'adoption d'une politique de sauvegarde des paysages, ou la création de zones riveraines de conservation. «Il faut préserver les accès publics au fleuve; il doit être à la disposition de tous les citoyens», a dit M. Stainier.

Parmi les organismes qui appuient la demande à l'Assemblée nationale de proclamer le fleuve patrimoine national, on compte

30 municipalités riveraines, dont les villes de Québec, Sillery, Beauport et LaSalle, une fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA), le Conseil des monuments et sites du Québec, deux conseils régionaux de l'environnement, deux cégeps, des groupes environnementalistes et même des établissements de santé et de services sociaux, soit deux CLSC, le département de santé communautaire du CHUL et des régions régionales de la santé.

Certains fleuves fameux comme le Tennessee aux États-Unis, la Loire, en France ou la Tamise en Grande-Bretagne, jouissent déjà d'un statut spécial qui facilite leur préservation et la sauvegarde de leur qualité.

Deux députés fédéraux nouvel-

lement élus, MM. Michel Guimont (Beauport-Montmorency) et Antoine Dubé (Lévis), du Bloc québécois, étaient également présents pour appuyer les Amis de la vallée du fleuve Saint-Laurent.

Ce groupe des Amis s'appelait le Groupe Contestation Portneuf Lotbinière autrefois. Ce groupe avait dirigé une campagne qui a finalement forcé Hydro-Québec en 1988 à construire une traversée sous-fluviale pour sa ligne de haute tension reliant la baie James au poste des Cantons de l'Est.

La société d'État projetait à l'origine une ligne aérienne conventionnelle pour traverser le fleuve entre Grondines et Lotbinière, ce qui aurait perturbé l'environnement rural de ce secteur.

Queen's Park prépare des peines sévères contre les trafiquants de cigarettes

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ Pour lutter contre la contrebande de cigarettes qui, selon certains estimés, représente près de 1 million de dollars par jour en pertes de revenus pour le Québec et l'Ontario, le gouvernement ontarien a annoncé hier à Queen's Park des peines très sévères contre les contrebandiers.

Toute personne reconnue coupable de possession de 50 cartouches ou plus de cigarettes de contrebande sera désormais passible de deux ans de prison, soit la peine maximale permise par la loi provinciale.

De plus, elle devra payer dix fois plus le montant de la taxe provinciale non acquittée, alors que l'amende actuelle est de trois fois le montant.

Ensuite, toute personne ayant en sa possession plus de cinq cartouches de cigarettes de contrebande pourra être poursuivie pour trafic et sera passible d'une amende variant entre 300 et 10 000\$.

Avec cette mesure, le gouvernement veut s'attaquer aux petits commerçants de la rue, qui vendent leurs cigarettes dans les bars et les cafés de Toronto.

Le gouvernement n'a pas l'intention toutefois de s'attaquer aux consommateurs. Ces derniers ne sont passibles d'aucune peine ni amende, à moins qu'ils n'achètent cinq cartouches ou plus.

Camionnettes sur la 401

La lutte la plus acharnée sera livrée contre les «distributeurs» de cigarettes illégales, ceux qui partent de la réserve indienne de Akwasasne — par où les cigarettes

transitent — et qui se dirigent vers Montréal et Toronto.

Pour les traquer, le gouvernement a annoncé hier qu'il accroîtra le nombre d'enquêteurs du ministère des Finances et qu'il leur permettra dorénavant de fouiller, sans mandat, tout véhicule immatriculé.

Auparavant, les inspecteurs, moins nombreux, n'avaient le droit que de fouiller les gros véhicules commerciaux, ce qui ne comprenait pas les camionnettes ou voitures privées.

Or, il appert, selon la Police provinciale de l'Ontario, que le transport de cigarettes illégales se fait à bord de camionnettes.

En annonçant les mesures contenues dans un projet de loi qui devrait être adopté d'ici la fin de la session ou ce printemps au plus tard, le ministre des Finances de

l'Ontario, M. Floyd Laughren, a expliqué qu'elles étaient limitées.

Importer en Ontario des cigarettes de contrebande provenant de l'extérieur du pays — contrairement à la simple vente de ces cigarettes — est une infraction qui relève de la compétence du fédéral, et non du gouvernement provincial, a-t-il rappelé. L'Ontario ne peut donc pas empêcher l'entrée des cigarettes sur son territoire.

M. Laughren a dit hier espérer pouvoir collaborer avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

Cela dit, l'Ontario, le Québec et le fédéral travaillent déjà ensemble sur ce dossier. Voilà environ six semaines, la Police provinciale de l'Ontario (PPO) et la Sûreté du Québec ont créé, avec la Gendarmerie royale du Canada, un groupe de travail pour s'attaquer au problème de la contre-

bande. Les ministres des Finances du fédéral et des provinces réunis à Halifax aujourd'hui et demain comptent aborder la question.

Selon la PPO, le problème est de l'ampleur suivante: près de 50 000 cartouches de cigarettes pénètrent au Canada chaque jour via la réserve Mohawk de Akwasasne, ce qui représente 1 million de dollars de profits par jour.

On ne peut rien contre les autochtones, puisque pour eux, ces cigarettes exemptes de taxes ne sont pas illégales.

SOCIÉTÉ
POUR LES
ENFANTS
HANDICAPÉS
DU QUÉBEC



ENCADREMENT SUR MESURE

50 % de rabais

Sur présentation de ce coupon
CHOIX DE PLUS DE 2 000
MOULURES, PASSE-PARTOUT,
VITRES, ETC.
Valable jusqu'au 30 décembre 1993

ARTIFICE ENCADREMENT
220, RUE PEEL
935-2148

RÉSULTATS

Tirage du 93-11-29				
9	10	11	12	17
18	20	25	27	29
38	39	40	44	46
48	52	57	65	69

Prochain tirage: 93-11-30

T.V.A., LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

3 DERNIERS JOURS!

**CLINIQUE
DE NETTOYAGE
DE PLUMES
GRATUITE**

SUPER CADEAU
POUR NOËL À
L'ACHAT D'UNE
PLUME ou d'un
DE WATERMAN

DE 13 À 15 HEURES
MARDI 30 NOV.
À LA BOUTIQUE DU VIEUX MTL
MERCREDI 1^{er} DEC.
À LA BOUTIQUE CHEZ OGILVY
JEUDI 2 DEC.
À LA BOUTIQUE RUE ST-DENIS



4160, rue Saint-Denis
Angle Rachel 288-9691

393, rue Saint-Jacques
Ruelle des Fortifications 842-2272

1307, rue Ste-Catherine O.
Chez OGILVY 844-8244

**Offrez-vous
à Noël les plus
belles peaux
d'agneau du
monde**

Le plus
beau choix
de teintes et
de modèles en peau
d'agneau léger espagnol
mérinos.



LE LUXE À PRIX SUPERÉCONOMIQUE

Ce luxueux manteau vous tiendra chaud
sous les plus basses températures.

POUR FEMMES ET HOMMES

CONFECTION SUR MESURE

TAILLES: RÉGULIÈRE ET PETITE

Aussi en vente: magnifiques manteaux
de cuir et de cachemire.

23 et 25 nov. 93

**Robert
Arnold**

OUVERT samedi 9 h 30 à 15 h
dimanche 11 h à 15 h

lundi au vendredi, de 12 h à 18 h

9250, av. du Parc (angle Chabanel)
local 450 Tél.: 387-5495

Direction: Direction de Crémazie prendre St-Laurent
nord (3 feux de circulation) jusqu'à Chabanel puis
tourner à gauche jusqu'à Parc Avenue.

MONTRÉAL / NEW YORK



ROLEX

La qualité revêt plusieurs visages.

Avec sa force rude et sa conception classique, Rolex définit le style de la mesure du temps, établissant la norme de qualité. Fait à la main en acier inoxydable, d'une combinaison d'acier et d'or 18ct, ou en or 18ct - chaque Rolex Oyster offre une performance inégalée. Recherchez le prisme de cristal Rolex affiché fièrement par un bijoutier Rolex officiel. Nous sommes dévoués à vous satisfaire et nous prenons part à des séminaires de formation afin de vous aider à choisir la Rolex qui vous convient parfaitement. Le prisme de



cristal Rolex, votre garantie d'authenticité, reflète notre dévouement personnel au service qui complète la renommée mondiale d'intégrité et de tradition de Rolex. Et dans le cadre de notre réseau de service mondial nous vous donnons la garantie que nous n'utiliserons que des pièces et accessoires Rolex officiels. De même que le nom Rolex vous indique ce que vous pouvez attendre de la montre que vous achetez, le prisme de cristal Rolex vous indique ce que vous pouvez attendre du bijoutier qui l'arbore.

Recherchez le prisme de cristal Rolex, l'emblème de votre bijoutier Rolex officiel.

Château d'Ivoire, 2020 de la Montagne, 845-4651 • Bijouterie Everest Inc., 8910, boul. Lajeunesse, 388-5358

Bijouterie Gambard, 630-A Cathcart, 866-3876 • Bijouterie Haik, 5713, av. du Parc, 272-4525

Bijouterie Italienne, 192, Saint-Zotique est, 279-5585 • Kaufmann de Suisse, 2195 Crescent, 848-0595

Bijouterie B. Serkos, 3611, boul. Saint-Laurent, 845-0796

Des ophtalmologistes facturent doublement les examens de la vue

MARTHA GAGNON

■ Depuis que les examens de la vue ne sont plus assurés pour les personnes de 18 à 64 ans, des ophtalmologistes utiliseraient la double facturation en réclamant des honoraires au client et à la Régie de l'assurance-maladie.

C'est du moins ce que révèle deux enquêtes de l'Ordre des optométristes du Québec, dont l'une a été effectuée entre juin 92 et février 93 après la première phase de la « désassurance » et l'autre plus récente, entre août 93 et octobre 93.

Selon la présidente de l'Ordre, Mme Marie Lalanne, l'enquête dévoile que des ophtalmologistes ne se conforment pas à la loi. Certains continuent d'utiliser la carte d'assurance-maladie pour un

service qui n'est plus assuré, tandis que d'autres font deux factures, l'une pour le client et l'autre pour la Régie.

D'après l'enquête, dans certains cas, l'ophtalmologiste ne réclame aucun honoraire au client mais présente une facture à la Régie de l'assurance-maladie en fournissant des renseignements inexacts. Dans d'autres cas, il réclame de 30 \$ à 40 \$ d'honoraires au client, en plus d'utiliser sa carte d'assurance-maladie.

Depuis la « désassurance » des services optométriques pour les 18 à 64 ans, les ophtalmologistes, tout comme les optométristes, doivent charger des honoraires au client lorsqu'ils pratiquent un simple examen de la vue pour des lunettes ou des lentilles. Mais lorsqu'il s'agit d'un examen médical pour diagnostiquer une maladie ou un problème de santé,

l'ophtalmologiste peut adresser une réclamation à la Régie.

Interrogé à ce sujet, le président de l'Association des ophtalmologistes du Québec, M. Yvon Tardif, met en doute certaines données de l'enquête. Malgré tout, il reconnaît qu'il existe une certaine confusion autour de la facturation depuis la « désassurance » des services optométriques. Il ne croit pas que les spécialistes agissent de mauvaise foi. « Il y a, bien sûr, des cas d'exception. Certains ont été traduits devant la corporation. Sur 300 membres, il y a quelques fautes mais ce n'est pas l'ensemble. »

L'Association des optométristes doit rencontrer la Régie de l'assurance-maladie, vendredi, pour discuter des résultats de l'enquête et étudier la situation. D'après M. Tardif, il y a des cas litigieux où le spécialiste se de-

mande s'il peut ou non adresser une réclamation lorsqu'il pratique un examen de la vue et un examen médical. « Il semble qu'il y ait une mauvaise compréhension de la loi. »

Quant à l'Ordre des optométristes, il réclame que « les règles du jeu soient les mêmes pour tout le monde. » Selon la présidente, la Régie de l'assurance-maladie refuse de dévoiler les réclamations qui ont été faites par des ophtalmologistes. « Nous allons nous adresser à la Commission d'accès à l'information », dit Mme Lalanne. La Régie admet cependant que la facturation suscite des critiques et qu'elle a déjà reçu des plaintes à ce sujet.

Pour savoir si la loi était respectée, l'Ordre des optométristes a envoyé des enquêteurs dans des bureaux d'ophtalmologistes où ils se sont faits passer pour des

clients. Aucun ne souffrait de maladies de l'oeil et aucun n'avait besoin d'un examen médical. Dans chaque cas, ils ont demandé un simple examen opculo-visuel pour l'obtention de lentilles corréennes.

La première enquête révèle que sur les 29 ophtalmologistes visités à travers le Québec, 14 ont utilisé la carte d'assurance-maladie, certains en disant qu'ils modifieraient la réclamation pour éviter de charger des honoraires au client; cinq ont utilisé la carte d'assurance-maladie tout en demandant au patient des frais qui variaient de 15 \$ à 50 \$; trois autres ont pris les renseignements colligés sur la carte et chargé des honoraires; six spécialistes ont seulement réclamé des frais au client sans utiliser la carte d'assurance-maladie et un autre n'a de-

mandé aucun honoraire au client ni à la Régie.

Quant à la deuxième enquête de l'Ordre des optométristes, elle portait sur 18 spécialistes. Sur ce nombre, neuf ont utilisé la carte et réclamé des honoraires au client; cinq n'ont fait que demander des frais au patient; trois ont seulement noté les données sur la carte et chargé des honoraires et un autre n'a fait aucune réclamation.

L'injection contraceptive Depo-Provera autorisée ici?

MARTHA GAGNON

■ Les Canadiennes pourront peut-être utiliser bientôt un moyen contraceptif qui a déjà fait ses preuves en Europe, lequel consiste en une simple injection de médroxyprogesterone quatre fois par année.

Ce n'est qu'en janvier dernier que l'injection contraceptive a été autorisée aux États-Unis, après une étude positive de l'Organisation mondiale de la santé sur les effets du produit. Selon Mme Suzanne Mc Carron, représentante de la compagnie Upjohn, qui fabrique le contraceptif appelé Depo-Provera, un comité a été formé au Canada pour étudier la possibilité de mettre le produit sur le marché. On devrait prendre une décision dans les prochains mois. Aelon elle, il est probable que le Canada emboîtera le pas.

L'injection contraceptive ne peut être donnée que par un médecin ou une infirmière. On estime son efficacité à 99 p. cent. Il s'agit d'une injection intramusculaire de médroxyprogesterone, un dérivé chimique de l'hormone naturelle. Contrairement à la pilule qu'il faut prendre à chaque jour, il suffit d'une injection à tous les trois mois pour se sentir en sécurité.

Depo-Provera est utilisée depuis des années par des millions de femmes en France, en Angleterre et en Suisse. Au Canada et aux États-Unis, on attendait les résultats de la vaste étude de l'Organisation mondiale de la santé pour se prononcer. Cette étude à laquelle ont participé 13 000 femmes a duré neuf ans. Les résultats publiés en février 1991 révèlent qu'il n'existe pas de lien entre l'utilisation de ce moyen contraceptif et certains types de cancer comme celui du sein et de l'endomètre.

Dans sa publicité, la compagnie pharmaceutique précise cependant que l'injection n'est pas recommandée à toutes les femmes. Celles qui ont des antécédents familiaux de cancer du sein, des problèmes du foie, de la haute pression ou qui présentent des risques d'embolie devraient s'abstenir.

Quant aux effets secondaires qui peuvent se manifester avec plus ou moins d'intensité, ils sont semblables à ceux de la pilule contraceptive: gain de poids, mal de tête, crampes, modification des menstruations et du cycle, etc.

Le monde de la contraception est toujours en évolution. On attend toujours l'apparition du fameux implant de progesterone sous cutanée, Progestasert, une méthode qui serait encore moins contraignante que la pilule et même l'injection.

L'OMS souhaite des règles éthiques en génétique

Agence France-Presse
GENÈVE, Suisse

■ L'Organisation mondiale de la santé (OMS) redoute des dérapages technologiques dans les domaines de la génétique et de la biotechnologie, au mépris de la dignité humaine, un mois après l'annonce d'un clonage de cellules prélevées sur des embryons humains par des chercheurs américains.

Le directeur général de l'OMS, le Dr Hiroshi Nakajima, a demandé hier à Genève une « consultation internationale qui préparerait un consensus sur les règles pratiques minimales ».

La consultation devrait porter en priorité sur les conditions d'utilisation des nouvelles techniques reproductives, encore expérimentales, dont l'efficacité, l'innocuité et les effets à plus long terme restent mal connus.

Le débat ne concerne pas uniquement les pays riches, a souligné M. Nakajima. « La génétique et la biotechnologie constitueront bientôt un enjeu pour les pays en voie de développement également. Il serait totalement contraire à l'éthique que les pays qui contrôlent aujourd'hui le savoir et la technologie puissent dicter demain les règles de la reproduction humaine », a-t-il ajouté.

BUREAU EN GROS

Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

BAS PRIX

ORDINATEUR 486/50MHz À BUS LOCAL MONITEUR SVGA INCLUS!

1299\$

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT 50,99\$/MOIS (BASE SUR 36 MOIS, S.A.C.)

PRIX DE L'ENSEMBLE COMPLET!

N° 20044

- Processeur 486 2/50 MHz
- Carte-mère IBM à bus local
- Mémoire vive de 4 Mo
- Disque dur de 170 Mo
- Unité de disquettes 1,44 Mo (N°19904)
- Moniteur couleur SVGA de 14"
- Carte vidéo SVGA
- 2 ports en série, 1 parallèle et 1 pour jeux
- Clavier à 101 touches
- Logiciel DOS 6.0
- Garantie de 2 ans (Détails au magasin)

ORDINATEUR BLOC-NOTES COULEUR PowerBook 165C Apple Macintosh

2299\$

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT 90,24\$/MOIS (BASE SUR 36 MOIS, S.A.C.)

N° 19947

- Microprocesseur 88030 33MHz
- Mémoire vive 4 Mo, à expansion interne de 14 Mo
- SuperDrive Apple de 1,4 Mo
- Disque dur de 80 Mo
- Écran 9" à contre-éclairement; 256 couleurs
- Possibilité d'affichage simultané
- Logiciel de réseau AppleTalk incorporé
- Système d'exploitation System 7 installé
- Garantie d'un an (Détails au magasin)
- Numéro de dépannage sans frais

PAPIER À COPIES

2279\$

N° 14336

Papier 20 lb. 8 1/2" x 11". Rendement fiable, sans blocage. Blanc.

3M 3-1/2" DF/HD FORMATÉES

1699\$

N° 15774

CROSS STYLOS DOUBLES OR 10 K

3499\$

N° 13744

Stylo à bille.

PAPER-MATE STYLOS À BILLE

109\$

Pointe moyenne ou fine. Noir, Bleu ou Rouge.

AUCUN PROBLÈME!

PAS DE PERSONNEL DE VENTE AGRESSIF. À LA COMMISSION GARANTIE DES PLUS BAS PRIX

ST-LEONARD	MONTRÉAL	LAVAL	ST-LAURENT
MÉTROPOLITAIN JEAN-TALON EST 6800 JEAN-TALON EST	AVENUE VIGOR BUREAU EN GROS 301 ST-ANTOINE OUEST (À L'ANGLE DE BLEURY)	AUTOROUTE 440 BUREAU EN GROS 3003 BOUL. LE CARREFOUR (CARREFOUR LAVAL)	BUREAU EN GROS CÔTE-VERTU 3660 CÔTE-VERTU

HEURES D'OUVERTURE:
LUN. À VEN. 8h à 21h
SAMEDI 9h à 17h
DIMANCHE 11h à 17h

Les heures d'ouverture peuvent varier d'un magasin à l'autre.

PRIX-CHOC POUR MEMBRE ADHESION GRATUITE!

Notre "Politique de comparaison des prix" est affichée dans nos magasins.

BUREAU EN GROS - Bureau en gros limité

MONITEUR COULEUR SVGA INCLUS!

1499\$

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT 58,84\$/MOIS (BASE SUR 36 MOIS, S.A.C.)

N° 19793

- Processeur 486SX/25 MHz Intel
- Mémoire vive de 4 Mo
- Disque dur de 240 Mo
- Unités de disquettes 1,44 et 1,2 Mo
- Carte vidéo 1 Mo à bus local 1024x768
- 3 tentes d'extension
- Modem 2400 bauds/télécopieur 9600 bauds
- MS-DOS 6.0 et Windows 3.1 installés
- Logiciel PFS Works for Windows
- Souris Compaq
- Pièces et main-d'œuvre garanties 3 ans (Détails au magasin)
- N° de dépannage sans frais 24 heures sur 24, 7 jours/semaine
- Moniteur vendu séparément

COMPAQ ORDINATEUR PROLINEA 425S

1499\$

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT 58,84\$/MOIS (BASE SUR 36 MOIS, S.A.C.)

N° 19793

- Processeur 486SX/25 MHz Intel
- Mémoire vive de 4 Mo
- Disque dur de 240 Mo
- Unités de disquettes 1,44 et 1,2 Mo
- Carte vidéo 1 Mo à bus local 1024x768
- 3 tentes d'extension
- Modem 2400 bauds/télécopieur 9600 bauds
- MS-DOS 6.0 et Windows 3.1 installés
- Logiciel PFS Works for Windows
- Souris Compaq
- Pièces et main-d'œuvre garanties 3 ans (Détails au magasin)
- N° de dépannage sans frais 24 heures sur 24, 7 jours/semaine
- Moniteur vendu séparément

SHARP TÉLÉCOPIEUR NX-1

339\$

N° 20058

- Idéal à la maison
- Téléphone à plusieurs fonctions, y compris rapport des appels
- Aide-mémoire électronique
- 90 numéros à composition 1 touche
- Affichage à cristaux liquides
- Pose murale ou sur le bureau
- Garantie d'un an (Détails au magasin)

PAPIER THERMIQUE

1089\$

N° 14478

Rouleau 8 1/2" x 98". Centre 1".

PAPIER THERMIQUE

1899\$

N° 14480

Rouleau 8 1/2" x 388". Centre 1".

Si vous ne savez pas la différence entre une BMW et une Altima, demandez à votre gérant de banque.



L'Altima XE 1994

À PARTIR DE

17 690 \$*

5,8 % Financement garanti
pour 48 mois**

L'Altima 1994 de Nissan a tout pour vous tromper.

Avec son puissant moteur de 150 chevaux à double arbre à cames en tête, sa suspension à bras multiple hautement sophistiquée, ses deux coussins gonflables et son service d'assistance-dépannage 24 heures, on la prend aisément pour une berline de luxe de catégorie supérieure.

En plus d'afficher les caractéristiques de voitures beaucoup plus dispendieuses, elle vous offre celles de la fiabilité Nissan, dont la meilleure garantie de l'industrie, selon une étude sur les garanties 1993 effectuée par le CAA-Québec.

Détrompez-vous. Non seulement la berline de luxe de vos rêves n'est pas hors de prix, mais elle

vous fait faire des économies. Consultez votre très sympathique concessionnaire Nissan. Il en sait plus long que votre gérant de banque à ce sujet.

Les banques chargent en moyenne 9,5 % d'intérêt sur un prêt-auto d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8 % garanti pour 48 mois.

MONTANT FINANCÉ	COÛT D'EMPRUNT À 5,8 %	COÛT D'EMPRUNT À 9,5 %	VOS ÉCONOMIES
12 500 \$	1 536 \$	2 573 \$	1 037 \$
15 500 \$	1 843 \$	3 088 \$	1 245 \$
17 500 \$	2 150 \$	3 603 \$	1 453 \$
20 000 \$	2 457 \$	4 118 \$	1 661 \$

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

Votre ^{très}sympathique
concessionnaire

NISSAN

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité.

* P.D.S.F. pour l'Altima XE 1994 avec transmission manuelle. Taxes, transport et préparation en sus.

** Sujet à l'approbation du crédit par NCH. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h !E).

Frais de scolarité: Bourassa ne promet rien et cherche une formule

MARIO FONTAINE

Les représentants des principales organisations étudiantes ont rencontré le premier ministre Bourassa durant une heure et demie, hier, sans réussir à lui arracher la promesse d'un gel des frais de scolarité dans les universités québécoises.

M. Bourassa a dit comprendre la position et les objectifs de ses interlocuteurs, dans un contexte où la formation et le savoir sont plus que jamais les clés de l'avenir. Mais il leur a également expliqué la difficulté de vendre l'idée que seuls les étudiants seraient exemptés de l'effort supplémentaire qui sera exigé de la population.

«On essaie de trouver une formule qui n'est peut-être pas le moratoire absolu ou le gel absolu, mais une actualisation des coûts de l'éducation», a déclaré le premier ministre lors de cette rencontre qui s'est déroulée dans ses bureaux de la métropole. Les frais de scolarité doivent tenir compte de la situation relative des étudiants qui ne s'améliore pas, con-

vient-il, mais également de la réalité financière de la population du Québec.

Le gouvernement libéral jongle avec l'idée d'ajuster les frais de scolarité des universités québécoises à la moyenne canadienne, ce qui se traduirait par une hausse de 51 p. cent. Dans le moment, ce sont les plus bas au pays. Les associations étudiantes allèguent qu'une hausse aussi substantielle limiterait l'accessibilité aux institutions de haut savoir et proposent deux solutions alternatives: une contribution accrue des entreprises à l'enseignement supérieur et une diminution des dépenses administratives dans les universités.

Le premier ministre n'a pas écarté cette dernière option hier. Au dire d'Alain Perreault, du Conseil permanent de la jeunesse, M. Bourassa s'est montré très sensible à leurs arguments. «Les étudiants ne doivent pas être les seuls à aller au bûcher», déclare M. Perreault, qui a qualifié la rencontre avec le chef du gouvernement de «très valable, très satisfaisante».

Une rencontre qui, de fait, a

duré trois fois plus longtemps que prévu et permis à M. Bourassa de faire une de ses rarissimes et ultra-courtes apparitions devant les caméras, le jour même où les éditorialistes s'entendaient pour dénoncer la vacuité du pouvoir à Québec.

Malgré la sérénité des échanges avec le leader libéral, la mobilisation se poursuit, a de son côté expliqué Serge Charlebois, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec. Déjà, hier soir, les opposants à la hausse des frais de scolarité se réunissaient au Spectrum. Leurs représentants ont également obtenu de rencontrer le caucus des députés libéraux à la mi-décembre, de même que le Conseil du trésor.

On sait que c'est justement à ce moment-là que le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, prendra le relais de Robert Bourassa comme chef libéral. Les étudiants ne désespèrent pas de l'amener à leurs arguments même s'il a tenu un langage très axé sur l'austérité jusqu'à présent. Les étudiants, c'est un million, un million et demi d'électeurs. À la veille d'élections, ça compte, fait valoir Serge Charlebois.

Crise au Parti civique de Longueuil: le chef, Gisèle Hamelin, est contesté

GEORGES LAMON

Le Parti civique de Longueuil (PCL) traverse la plus grave crise de son histoire avec la contestation du chef actuel, Gisèle Hamelin, qui a annoncé récemment sa décision de briguer les suffrages pour une deuxième fois à la mairie.

Rappelons que c'est sous la bannière du PCL, que l'ancien maire Marcel Robidas avait été élu en 1968 jusqu'en 1981-1982, date à laquelle il avait été battu par Jacques Finet.

Mme Gisèle Hamelin, chef du parti depuis août 1990, est de plus en plus mal à l'aise au sein du parti, à tel point que certains des 700 membres remettent en cause son leadership et ont réclamé une assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 19 décembre. Mme Hamelin demandera alors un vote de confiance de la part des membres. Seuls les membres en règle au 25 novembre seront habilités à voter.

Certes, Mme Hamelin ne prise pas du tout cette contestation ouverte de son leadership. D'autant qu'à son avis, elle s'est faite à son insu. «Ça été vraiment difficile, a-t-elle précisé hier à La Presse. C'est un choc pour tout le monde. Ils (les trois conseillers du PCL) ont tramé en sourdine un putsch de façon scurrile avec l'appui des membres de l'ex-PML. On les a pris en flagrant délit. J'ai l'impression que ça a toujours été une machine électorale, a commenté Mme Hamelin, et non un parti qui veut implanter des valeurs et une transparence. On est en train d'attaquer le parti pour des ambitions personnelles.»

Si elle croit qu'il valait mieux «crever l'abcès le plus tôt possible» au sein du PCL, cela ne l'empêche toutefois pas de penser que certains conseillers «veulent prendre le contrôle du Parti».

À son avis, des tractations se sont faites entre Michel Timperio (ACL) et Sylvie Robidas (PCL) re-



Gisèle Hamelin

lativement au budget de Longueuil. Ce qui lui faisait ajouter qu'il semble «se dessiner une union entre l'Alliance des citoyens de Longueuil et le PCL».

Or, Michel Timperio s'est inscrit en faux contre cette affirmation. À son avis, un «vent de panico» est en train de souffler sur le PCL. «Il n'y a pas eu de tractations entre moi et Mme Robidas, au sens où Mme Hamelin le voit, a-t-il assuré, mais plutôt des ententes sur des dossiers particuliers comme le budget.»

Les trois conseillers du PCL, Cécile Langevin, Sylvie Robidas et Pierre Nantel, s'étonnent. «C'est complètement faux, il n'y a pas de putsch, a précisé hier Pierre Nantel. Mme Hamelin semble être tombée de son nuage, son problème c'est qu'elle n'a jamais ouvert la porte au leadership et craint qu'il soit contesté par les membres. Elle ne voit pas l'enjeu de l'élection actuellement. Elle semble vouloir résister. Nous n'avons pas peur de la démocratie, a-t-il ajouté. On l'avait avertie que ça bougeait, que tout était en mouvement et qu'il serait plus sage d'attendre après les fêtes pour annoncer sa candidature,

mais elle a refusé de nous écouter.»

Il n'en reste pas moins que Pierre Nantel n'exclut pas non plus une union avec l'Alliance des citoyens de Longueuil. Toutes les possibilités sont ouvertes.

De son côté, Sylvie Robidas, qui ne dit pas non à la direction du parti, reconnaît qu'un malaise s'est installé et que tout cela «va très loin», puisqu'on voulait simplement régler la question «en famille».

«Si Mme Hamelin se sent menacée qu'elle accepte la décision de la démocratie, a-t-elle noté. Elle n'a pas été confirmée comme candidate à la mairie. Moi, je ne sais plus quoi penser. Il va falloir qu'on règle cette question rapidement... Ce que nous voulions, c'était de se réorienter pour aller chercher du monde.»

Quant à Cécile Langevin, elle a rappelé que ce congrès au leadership avait été demandé le 23 novembre. «Nous sentions que ça ne marchait plus, a-t-elle expliqué, que nos idées ne correspondaient plus ensemble. Nous ne voulons pas que le parti soit un cercle fermé et voulons aussi un chef qui rallie tout le monde.»

Le Conseil de presse donne raison à La Presse

Le Conseil de presse du Québec a annoncé hier qu'il rejette deux plaintes portées par des citoyens contre La Presse.

La première a été logée par un défenseur des animaux, M. Richard Chartier. Celui-ci, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le journaliste de nos pages sportives, reprochait à La Presse d'avoir publié, en novembre 1991, dans le cahier des sports et sous la signature de la journaliste Claude-Lyse Gagnon, une série de six articles intitulés Les chasseresses, laquelle, selon lui, encourageait la chasse et à l'exclusion d'opinions contraires en la matière. Chacun des articles trace le portrait d'une femme s'adonnant à ce sport.

Le tribunal d'honneur du Conseil de presse s'est dit d'avis que La Presse était libre de publier une telle série d'articles. Le choix de pareils sujets et la manière de les traiter, dit le Conseil, «relèvent de la liberté rédactionnelle des médias et des journalistes».

Le Conseil signale que le plaignant a refusé une offre de La Presse de faire connaître son opinion par le moyen d'une lettre ouverte dans les pages sportives. Le conseil a ainsi considéré que le plaignant avait eu l'occasion d'exposer ses griefs et de faire valoir son point de vue sur la chasse. Pour ces raisons le Conseil ne retient pas la plainte de M. Richard Chartier.

Le Conseil estime, dans le second cas, que le journaliste Pierre Gingras n'a pas manqué à l'éthique journalistique en mettant l'accent sur les propos tenus par des patrons de presse plutôt que sur ceux du public participant lors d'un débat public organisé

par le Conseil lui-même en octobre 1991 (intitulé «La Crise constitutionnelle et l'information»).

Le plaignant, l'Association nationale des téléspectateurs (A.N.T.), considérait que le public avait été lésé dans son droit de s'exprimer et de voir son point de vue diffusé. Le président d'alors, M. Michel Pichette, reprochait au journaliste d'avoir ignoré systématiquement les propos tenus par les représentants du public.

Le choix et le traitement d'un sujet, dit le Conseil, «relèvent du jugement rédactionnel des médias et des journalistes». L'information livrée, poursuit-il, fait nécessairement l'objet de choix (divers). «Les professionnels de l'information doivent effectuer ces choix en fonction du degré d'intérêt public d'une nouvelle. S'ils choisissent de ne pas rendre compte de façon exhaustive... ils doivent néanmoins s'assurer de situer l'information dans son contexte et de donner les informations nécessaires à la compréhension de la nouvelle.»

Le Conseil estime que, dans ce cas, le journaliste de La Presse en choisissant de mettre l'accent sur les propos tenus par les représentants des médias (en l'occurrence des patrons d'entreprises de presse) plutôt que sur ceux du public participant, «a exercé son jugement en fonction de ce qu'il estimait être susceptible d'intéresser les lecteurs de son journal».

Le Conseil estime que le journaliste était «parfaitement en droit, en couvrant cet événement, de privilégier cet angle de traitement» et il «ne peut considérer ce choix comme étant un manquement à l'éthique journalistique».



Skiez les plus hauts sommets GRATUITTEMENT!

Abonnez-vous au réseau Bell Mobilité et économisez!

Achetez un téléphone cellulaire portatif Technophone PC405 pour seulement 299 \$. Et en signant un contrat de 36 mois, vous recevrez deux (2) billets de remontée GRATUITS pour Tremblant*.

En signant un contrat de 36 mois, vous obtiendrez également notre Trio gagnant :

- 3 mois d'appels gratuits tous les week-ends
- 3 mois d'accès au Centre de messages
- 3 mois de l'option Facturation détaillée

Hé! Renseignez-vous sur les nouveaux certificats Bell Mobilité.

Faites vite! Cette offre prend fin le 31 décembre 1993.

Applicable pour les nouvelles activations. Frais d'activation et frais annuels d'accès au réseau en sus. * Sous réserve d'approbation de crédit. * Quantités limitées.

Boucherville
National Expert
Tel. (514) 949-1000

Chambray
Boutique Cellulaire inc.
Tel. (514) 686-6959

Laval
Métro Com Canada inc.
Tel. (514) 687-4000

Vimont Cellulaire
Tel. (514) 666-7768

Longueuil
Tracom
Tel. (514) 928-2244

Celcom Rive-Sud
Tel. (514) 463-7777

Montreal
ABCO Telecom
Tel. (514) 389-8900

Autocell inc.
Tel. (514) 257-9292

Bell Mobilité
Promenades de la Cathédrale
Tel. (514) 284-0284

Boutique Cellulaire
Tel. (514) 382-7724

C.B.C.I. Telecom
Tel. (514) 738-4995

Peel Mobilité inc.
Tel. (514) 288-7335

Télécentre Québec
Tel. (514) 485-5222

Rossmore
Centre du Téléphone Mobile
Tel. (514) 979-3838

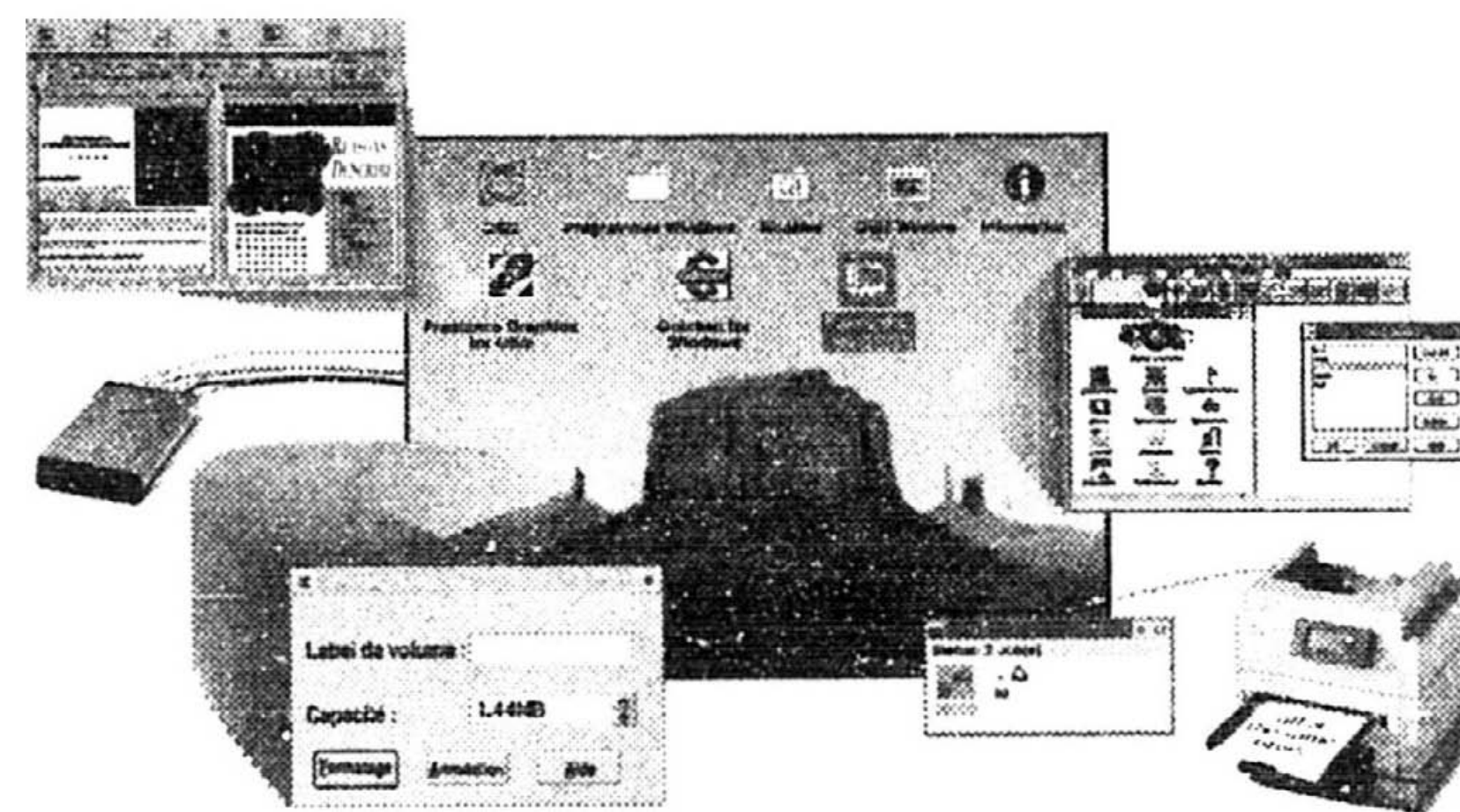
Verdon
Cellular
Tel. (514) 762-2000

Ville Mercier
Distribution R. Mailoux inc.
Tel. (514) 951-0446

Ville St-Laurent
La Boutique Communication
Tel. (514) 335-2355

Bell Mobilité

Agent cellulaire autorisé



1. Votre PC peut-il exécuter simultanément les programmes DOS, Windows et OS/2?

2. Votre PC peut-il simultanément formater des disquettes, se connecter à un service comme CompuServe et imprimer un document?

Votre PC peut-il réussir ce petit test?

C'est mon fichier et je le nomme comme je veux.

3. Pouvez-vous sauvegarder des fichiers sans n'importe quel nom même si ce nom compte jusqu'à 254 caractères?

4. Votre PC comprend-il plus de 25 mini-applications? Adobe Type Manager y est-il intégré?

5. Pouvez-vous glisser-déplacer là où vous le voulez des objets tels que des fichiers, des dossiers et des imprimantes, afin de les regrouper comme vous le voulez sur l'écran de votre ordinateur?

Multimédia

6. Pouvez-vous tirer parti de la technologie multimédia la plus récente et la plus extraordinaire sans acheter d'autre équipement?

En cas d'arrêt du programme, pouvez-vous récupérer les données sans avoir à réamorcer l'ordinateur? Pouvez-vous faire tourner la nouvelle génération de programmes 32 bits? Si vous répondez «non» à ces questions, il est temps de vous tourner vers un logiciel qui vous permettra d'améliorer les performances de votre PC.

Exigez OS/2 2.1 préchargé sur votre prochain PC. Avec OS/2 2.1, vous pouvez obtenir bien plus de votre PC. Tout simplement parce qu'avec OS/2 2.1, vous pouvez choisir

parmi la plus vaste gamme de programmes PC disponible et tirer davantage de ces programmes. Alors, dernière question, qu'est-ce que vous attendez pour passer à l'action?

OS/2 2.1 est disponible auprès des détaillants ou distributeurs agréés. Vous pouvez aussi appeler IBM direct au 1 800 465-7999, poste 445.

Haussez votre rendement d'un cran.

IBM

IBM et OS/2 sont des marques déposées d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Ltée, compagnie affiliée, est un usager inscrit. Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation. Adobe Type Manager est une marque de commerce d'Adobe Systems Corporation.